



Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en Clair

ABC Analyse & Perspectives

L'année agricole décryptée | Édition 2024

bretagne.chambres-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BRETAGNE



SOMMAIRE

- P04 Synthèse de l'année 2023**
Des revenus mais un manque de moral
-
- P06 Contexte politique et économique**
PLOA : la Chambre à la manœuvre
2023, nouvelle Pac et premiers couacs
-
- P10 Alimentation animale**
Engagée face aux enjeux
-
- P12 Lait**
Un prix tiré par la consommation intérieure
-
- P14 Caprin**
Sortie de crise, mais la prudence est de mise
-
- P16 Porc**
A forte contraction des volumes, prix exceptionnels
-
- P18 Volailles de chair**
Une érosion sans fin
-
- P20 Œufs de consommation**
L'œuf plébiscité
-
- P22 Viande bovine**
Des jeunes bovins à la rescousse
-
- P24 Légumes frais**
Légumes en période de turbulences
-
- P26 Légumes transformés**
Une récolte prometteuse contrariée par la météo
-
- P28 Emploi Compétences Formation**
La transmission : un enjeu majeur
-
- P30 Industries Agroalimentaires**
Des signaux contradictoires
-
- P32 Commerce extérieur**
Contre vents et marées
-
- P34 Signes officiels de qualité**
Une année difficile mais des signaux positifs
-
- P36 Énergie renouvelable**
L'essor se poursuit
-
- P39 Glossaire**



ÉDITO

André SERGENT

Président de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Le moral se nourrit de vision et de confiance

Cette édition d'ABC décrit une année 2023 moins rude pour les principales filières régionales après trois années de chocs externes. La surchauffe sur le marché énergétique qui avait provoqué une inflation inédite s'est arrêtée. Sans retomber aux références de 2020, les charges d'exploitation ont cessé d'exploser. Sur le front de la consommation, cette inflation inédite a eu des conséquences qui questionnent les filières agricoles et agroalimentaires à plus long terme. Le bio, mais plus généralement les Siqo, ont été confrontés à leur détriment aux arbitrages face à un pouvoir d'achat dégradé. La montée en gamme promue à travers les Egalim est questionnée, la consommation de viande et sa provenance également. Et surtout, **l'amélioration observée sur les revenus ne doit pas occulter l'impressionnante baisse des volumes produits** et des exportations de nos principales filières observées dans ce document.



© @Rebecca Trouslard

À court terme, et on peut s'en réjouir pour les producteurs. Les prix se maintiennent à un niveau qui, conjugué à une maîtrise des charges, contribue à une nette amélioration des revenus. Mais il convient de rappeler que ces niveaux de revenus sont quand même très récents et constituent à peine un rattrapage après de très mauvaises années.

Et surtout, nous avons une préoccupation qui doit être partagée entre les différents maillons des filières, et les parties prenantes territoriales : **il est urgent de mettre des mots sur les raisons qui amplifient les difficultés de renouvellement des générations et de recrutement** de l'élevage et plus largement de l'agriculture. Si on pouvait assurer à un candidat à l'installation qu'il peut atteindre durablement les niveaux de revenus observés en 2023, on aurait un bon argument d'attractivité. Un **argument de réassurance** également pour les agriculteurs en activité. Or le moral n'est pas au rendez-vous, en témoignent les actions syndicales de ce début d'année 2024. Malgré l'embellie, pas de signe de rebond du côté de la dynamique d'installation.

D'autres moteurs sont aussi à l'œuvre dans les difficultés de l'agriculture. Le rapport temps de travail-revenu, les conditions et l'organisation du travail, la capacité à s'octroyer du temps libre, les relations entre associés dans les prises de décisions sont des sujets essentiels pour les actifs d'aujourd'hui et de demain. La charge mentale et la sécurisation juridique et réglementaire pour piloter les projets ainsi que leur acceptation sociale et territoriale sont tout autant des problématiques majeures.

Les actions de début 2024 nous montrent combien **la norme sans la vision et le sens est un facteur de découragement et de perte de confiance**. Le projet de PLOA et les débats sur l'ambition européenne devraient préciser cette vision attendue. Il nous faut pour cela une ambition de **souveraineté européenne éclairée**, ni naïve à l'égard des autres puissances économiques quand il s'agit de notre indépendance et sécurité alimentaire, ni démissionnaire sur les enjeux environnementaux et climatiques. Il faut aussi une **subsidiarité assumée** par la France. Dans ses choix politiques et économiques, notre pays doit **restaurer des leviers de compétitivité** pour notre agriculture. En somme, il s'agit d'apporter un cadre clair et sécurisant pour **encourager la Bretagne à s'affirmer comme la région de la production alimentaire décarbonée de demain. Et permettre aux multiples désirs d'agriculture que la Chambre d'agriculture accueille tous les jours de se concrétiser.**

Des revenus mais un manque de moral

L'année écoulée marque un certain retour à la normale sur le front des charges. Le choc de l'inflation se fait fortement ressentir, notamment sur le marché du bio. Bien que la rentabilité des exploitations bretonnes soit bonne, les volumes de production poursuivent leur déclin. Le déficit de main d'œuvre et un environnement décourageant les initiatives, particulièrement en élevage, expliquent ce manque de dynamisme.



70 000

actifs agricoles en Bretagne en 2022

2020 et 2021 : Covid. 2022 : guerre en Ukraine. Durant trois années très mouvementées, l'agriculture bretonne a fait face à d'importants chocs externes. Par comparaison, 2023 marque une période de relative accalmie. En témoigne le dégonflement du prix des intrants qui avait battu tous les records en 2022.

UNE ÉNERGIE SUR COURANT ALTERNATIF

Le marché de l'énergie illustre ce quasi retour à la normale. Les prix de l'électricité et du gaz s'étaient envolés en 2022. A la reprise économique post-Covid s'étaient greffées des craintes de pénuries à cause de la guerre en Ukraine et d'un parc nucléaire français fonctionnant en sous-régime. L'économie étant de l'énergie transformée, **cette surchauffe du marché énergétique a grandement contribué à l'inflation inédite qu'a subie notre pays.**

En 2023, l'exact opposé se produit. De nouvelles sources d'énergie et une demande moindre renvoient les marchés à la case départ. Cela soulage mécaniquement le bilan des exploitations agricoles. La brutalité de cette crise laissera cependant une trace dans le paysage agricole breton. Elle a permis d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Le photovoltaïque en a le plus profité : sa production grimpe de 25% en 2023 en Bretagne ! La part agricole représente 70% de cette énergie. La méthanisation poursuit aussi son développement. **L'idée que l'agriculture peut contribuer à la production énergétique du pays restera un legs de cette crise.** Des agriculteurs y voient aussi un moyen de gagner en autonomie. Dans le sillage de l'énergie, le prix des céréales s'est aussi tassé.

DES CÉRÉALES QUI FLANCHENT

En 2022, la cotation du blé avait brièvement dépassée les 400€/tonne. Elle reflue continuellement depuis. Début 2024, elle retrouve des niveaux similaires à 2020, sous les 200€/tonne. Le coût de l'aliment suit ce mouvement, avec un temps de latence. Cela bénéficie tout particulièrement aux élevages granivores, porcins et avicoles. L'aliment représente en effet plus de la moitié de leurs coûts de revient. Au final, **les charges des exploitations agricoles se sont donc allégées ces derniers mois** mais sans retrouver les références de 2020.

Toujours dans la rubrique « répit », l'influenza aviaire est moins présente depuis quelques mois. Quelques élevages sont touchés début 2023 y compris dans les Côtes d'Armor, premier département français de production d'œufs. Cela a entraîné l'abattage de

presque 10% du cheptel national de poules pondeuses. Depuis l'été, les foyers sont plus rares. Evolution naturelle du virus et vaccination des canards peuvent expliquer cette amélioration. **L'enjeu sanitaire ne disparaît pas pour autant.** La Maladie hémorragique épizootique (MHE), qui s'attaque aux bovins, fait son apparition en Bretagne en septembre 2023. Elle est moins pénalisante que l'Influenza aviaire mais génère des surcoûts. Quant à la Fièvre porcine africaine (FPA), elle est toujours aux portes de l'hexagone.

LES SIQO, VICTIMES DE L'INFLATION

Si la flambée des matières premières fut passagère, l'inflation qu'elle a nourrie aura des effets à plus long terme sur les filières agricoles et agroalimentaire, car **les Français se tournent vers les produits les moins chers.**

En cumul sur 2022 et 2023, l'inflation générale atteint 10% en France. Ce taux est même de 22% pour les produits alimentaires. Une partie des consommateurs doivent faire des arbitrages. Le bio et plus généralement les signes officiels de qualité (SIQO) en font les frais. Cela génère **des déséquilibres offre/demande dans quasiment toutes les filières.** Certaines s'adaptent : les organismes de gestion bretons de la volaille Label Rouge proposent à leurs adhérents de basculer momentanément vers d'autres cahiers des charges. Mais toutes doivent réduire la voilure. Les livraisons bretonnes de lait bio se contractent de 4,8% en 2023 par rapport à 2022. La production nationale d'œufs bio recule de 18%. Après des années de croissance, le bio connaît un coup d'arrêt brutal. Dans le même registre, les producteurs de fromagers fermiers au lait de chèvre sont affectés, ne pouvant répercuter la hausse de leurs charges sur les prix, sous peine d'une baisse de consommation.

La perte de pouvoir d'achat des Français commence aussi à peser sur la consommation des viandes. Celle de bœuf se replie de 3,7% en 2023, celle de porc de 3,8%. A l'inverse, les achats de viande de volaille, moins chère que les deux précédentes, sont en augmentation de 3,1% tandis qu'ils augmentent de 3,6% pour les œufs. Là aussi, l'effet prix est évident. Du côté des productions végétales, les fruits et légumes frais sont pénalisés par l'inflation : les volumes vendus en France reculent de 2,3% l'année dernière. On observe les mêmes tendances pour les légumes surgelés et en conserve. A l'inverse, les Français achètent plus de pommes de terre transformées : pommes de terre surgelées et chips voient leurs volumes de vente croître de 9% en quatre ans.

Le choc inflationniste porte un coup d'arrêt à la

1 sur 2

Part des candidats à l'installation en Bretagne s'orientant vers le bio

5,3 Mds€

Montant des exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2023

montée en gamme et pénalise les produits plus chers comme les viandes. Si la page de l'inflation semble se tourner en 2024, celle de la baisse des volumes des produits agricoles bretons est toujours bien ouverte.

➤ OÙ EST LE PLANCHER ?

Les productions agricoles phares de la Bretagne poursuivent leur déclin en 2023. La collecte laitière chute de 3,5%, retombant au niveau de 2013. Les abattages de porcs cèdent 3,9% sur l'année, atteignant des niveaux qui n'avaient pas été aussi bas depuis 2014. Quant à la volaille, l'érosion des abattages se poursuit au rythme de 3,6% en 2023. Il faut retourner au début des années 1980 pour retrouver des volumes aussi faibles !

Les productions végétales régionales ne sont pas en meilleure posture. Les surfaces de légumes, que ce soit en frais ou pour la transformation, sont tendanciellement en baisse.

Cette décroissance a des conséquences sur l'activité des industries agroalimentaires. Certains outils risquent de fermer faute de matières premières. Les exportations régionales suivent le même chemin avec par exemple une contraction des volumes de 6,8% en 2023.

Le corollaire de cette baisse des volumes est **des prix des produits animaux qui demeurent globalement exceptionnels en 2023**. Les cotations de bovins sont toujours porteuses, le prix du lait au-dessus des 460€/litres et celui du porc s'établit à 2,11€/kg de carcasse en moyenne en 2023. La rentabilité des élevages, malgré les charges toujours élevées, est elle aussi très bonne. Par exemple, le résultat courant avant impôt des producteurs français de porcs s'établissait à 124400€/ETP en 2022 ! Selon les règles de base de l'économie, ces bons résultats devraient relancer la production. On peut cependant en douter car d'autres facteurs que purement économiques pèsent sur l'agriculture bretonne.

➤ MANQUE DE BRAS ET DE MORAL

La transmission des exploitations en est un. L'agriculture reste relativement attractive : les installations sont stables ces dernières années, aux alentours de 1000 par an en Bretagne. Le nombre de salariés est même en hausse régulière. Mais beaucoup d'agriculteurs s'étant installés dans les années 1990, **la vague des départs à la retraite est actuellement très forte**. Le taux de remplacement des départs diminue mécaniquement or l'élevage et la production de légumes requièrent beaucoup

de bras. Le manque de main d'œuvre pèse donc particulièrement sur ces productions.

Les manifestations des agriculteurs français en début d'année mettent en exergue, entre autres, le poids des démarches administratives et l'empilement des normes leur laissant de moins en moins de latitude. L'annonce fin 2023 par l'UE de l'extension de la directive des émissions européennes à la plupart des élevages granivores apporte du grain à moudre à ces revendications. Il ressort plus globalement qu'**il est de plus en plus compliqué d'entreprendre et d'investir en élevage** : conflits de voisinage, complexités administratives etc. L'objectif affiché de diminuer l'élevage pour réduire les émissions de GES n'est pas non plus propice à l'optimisme et au dynamisme.

La décroissance de l'élevage en Bretagne risque donc de perdurer. Pourtant, les consommateurs continuent d'acheter des produits animaux. Les importations viennent combler la différence mettant à mal l'indépendance alimentaire nationale.

➤ FAUTE DE SOUVERAINETÉ, DES MOYENS D'ACTION LIMITÉS

La France conserve un solde commercial agroalimentaire positif grâce aux vins et spiritueux. A contrario, **l'hexagone n'est plus autosuffisant en produits agroalimentaires issus de l'élevage**. Ce solde se dégrade plus particulièrement vis-à-vis des autres pays de l'UE. La France n'a que peu de moyen pour contrer cette tendance. L'expression, qui a fait florès, de « souveraineté agricole française » est en ce sens impropre : cette souveraineté est déléguée à l'UE par les états membres, et ce depuis longtemps. C'est l'UE qui signe les accords de libre-échange. Le dernier en date vient d'ailleurs d'être entériné avec la Nouvelle-Zélande. C'est l'UE qui décide de la politique agricole par le biais de la PAC. De plus la monnaie est commune à la plupart des pays de l'UE. Enfin, **le marché étant commun entre tous les pays de l'Union européenne, les agricultures nationales se retrouvent en concurrence entre elles**. A l'échelle de l'UE, le solde agroalimentaire est positif y compris pour les produits issus de l'élevage. Mais on assiste dans l'UE à des dynamiques souvent opposées. Alors que la balance commerciale de la France se dégrade, singulièrement pour les produits agroalimentaires issus de l'élevage, celles de l'Espagne et de la Pologne s'accroissent de 6 milliards en 10 ans. Au cœur des débats européens, l'entrée de l'Ukraine dans l'Union européenne constitue un vrai sujet de concurrence potentielle pour l'agriculture française.

129

Nombre d'élevages caprins en Bretagne en 2023

-3,8%

Baisse des fabrications d'aliment bio pour le bétail en Bretagne en 2022

75

Nombre de démarches Sigo en Bretagne





PLOA : la Chambre à la manœuvre

Pour faire face au défi du renouvellement des générations en agriculture, des concertations aux niveaux national et régional ont été réalisées pour construire un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA). En Bretagne, la Chambre d'agriculture a organisé la concertation régionale, co-pilotée par l'État et la Région. La restitution des propositions bretonnes a eu lieu le 11 avril 2023 en présence du ministre de l'agriculture.



© Préfecture de Bretagne

35

propositions concrètes élaborées dans le cadre de la concertation en Bretagne

LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Pour répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture, trois thèmes prioritaires pré-identifiés ont fait l'objet de groupes de travail avec pour objectif de formuler des propositions d'actions concrètes, à remonter au niveau national. Ces thèmes sont : l'orientation et la formation, l'installation et la transmission des exploitations, l'adaptation et la transition face au changement climatique. A l'issue des travaux en Bretagne, 35 propositions ont été faites au total. Sept visent à attirer de nouveaux actifs au travers notamment d'un renforcement de la communication sur les métiers du vivant et un meilleur accès aux stages dans les exploitations agricoles.

Orientation et formation : les 3 propositions d'actions prioritaires

- 1 Institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions
- 2 Accroître de façon importante la découverte des métiers du vivant dont l'agriculture dans les établissements scolaires (collèges, lycées)
- 3 Développer l'accès aux stages dans les exploitations agricoles pour tous publics, et en professionnalisant l'accueil

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne

2 051

potentiels porteurs de projets ont contacté le Point Accueil Installation en 2023 en Bretagne

L'ENJEU DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION

Relever le défi du renouvellement des générations, c'est aussi transmettre plus d'exploitations agricoles et installer plus d'agriculteurs, en levant un certain nombre de freins majeurs : le déficit de candidats dans certaines filières en particulier (élevage), l'accès aux conseils et accompagnements pour développer un projet viable et vivable, l'accès au foncier et/ou au capital. Les propositions des groupes de travail sur le thème Installation et Transmission se sont largement appuyées sur les travaux conduits dans le cadre des Etats généraux de l'installation - transmission pilotés par la région Bretagne. Au total neuf propositions d'actions ont été mises sur la table, en tête desquelles le renforcement du dispositif de préparation à l'installation.

Installation et Transmission : les propositions d'actions prioritaires

- 1 Un dispositif Installation, réaffirmé, renforcé et adapté
- 2 Un guichet unique Transmission (en lien avec l'installation)
- 3 Un nouveau « Pacte Confiance JA » sur 10 ans
- 4 Création d'un fonds inter-filière pour favoriser le renouvellement des actifs en élevage

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne

6

événements organisés par des établissements d'enseignement agricoles pour que les jeunes contribuent à la concertation régionale

SIMPLIFIER ET SÉCURISER JURIDIQUEMENT LES PROJETS

La concertation régionale en Bretagne a fait clairement ressortir des freins réglementaires aux projets agricoles, et donc plus globalement à l'activité agricole. En effet la multiplicité des textes, dans certains cas l'absence d'études d'impact, une approche sectorielle des sujets traités par différents ministères ou au niveau local, ou encore l'instabilité réglementaire ne sont pas des conditions favorables au changement. Pour y remédier, la contribution bretonne au PLOA a mis l'accent sur l'urgence de simplifier les procédures administratives et de renforcer la sécurité juridique des projets des agriculteurs pour favoriser l'investissement en faveur de la transition écologique.

Adaptation et transition face au changement climatique : les propositions d'actions prioritaires

- 1 Compléter les obligations des lois Egalim et des PAT en termes d'approvisionnement pour la restauration collective et le maintien de l'équilibre protéines animales / végétales dans les menus des restaurations collectives
- 2 Piloter la stratégie énergétique de son exploitation et favoriser la production d'énergies renouvelables
- 3 Donner plus de moyens pour la gestion quantitative de l'eau
- 4 Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches vers la décarbonation de l'alimentation

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne

UN PACTE POUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

Le 15 décembre 2023, soit six mois après la clôture de la phase de concertation à la fois aux niveaux national et régional, Marc Fesneau, Ministre de l'agriculture, a présenté le Pacte en faveur du renouvellement des générations en agriculture.

Ce pacte se décline en quatre axes et détaille trente huit mesures, toutes issues des concertations organisées au 1^{er} semestre 2023.

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES MÉTIERS DU VIVANT

Le 1^{er} axe vise à réconcilier l'agriculture et la société. Y figurent deux mesures ressorties comme prioritaires dans la contribution bretonne, à savoir **la découverte des métiers du vivant via des stages ou des visites de fermes par des écoliers** et la mise en œuvre d'une campagne nationale de communication sur les métiers agricoles. Pour améliorer la protection du consommateur et renforcer sa confiance dans l'alimentation, le gouvernement prévoit également d'accroître de 80% le nombre d'inspections de sécurité sanitaire grâce à des moyens humains et financiers supplémentaires.

Le 2^e axe doit contribuer à faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs et **placer l'agriculture française à l'avant-garde des transitions écologiques**, via une refonte de la formation agricole. Un des objectifs chiffrés affichés dans le Pacte concerne la formation en trois ans des 50000 professionnels français au contact des agriculteurs, afin qu'ils disposent « des compétences de pointe en matière de transitions agroécologiques ».

CRÉATION DU RÉSEAU « FRANCE SERVICES AGRICULTURE »

Les mesures du 3^e axe visent à reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des exploitations pour accompagner les transitions nécessaires pour la souveraineté alimentaire. Une des mesures phares de cet axe est la

Axe 1

Euvrer à la réconciliation entre agriculture et société

Axe 3

Reconcevoir les systèmes de productions à l'échelle des exploitations pour accompagner les transitions nécessaires pour la souveraineté alimentaire

Axe 2

Faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices et placer notre agriculture à l'avant-garde de la transition

Axe 4

Reconcevoir nos systèmes de production à l'échelle des filières et des territoires pour accompagner les transitions nécessaires pour la souveraineté alimentaire

création, dès 2025, d'un réseau baptisé « France services agriculture ».

Il s'agit concrètement de mettre en place un service lisible et coordonné d'accueil, d'orientation et d'accompagnement personnalisé, à destination de toutes les personnes qui souhaitent s'engager dans une activité agricole, en tant que chef d'entreprise ou salarié, ou qui projettent de cesser leur activité et de transmettre leur exploitation. Ce service unique offrira un accès, dans chaque département, aux acteurs compétents avec un accompagnement adéquat et adapté au projet. Le passage par ce réseau sera rendu obligatoire pour tout porteur de projet d'installation ou de transmission. L'organisation du point accueil départemental sera confiée au réseau des Chambres d'agriculture, qui disposeront pour cela de moyens dédiés, au travers du rehaussement du plafond de la taxe dite « jeunes agriculteurs ».

AVEC UN PARCOURS SPÉCIFIQUE POUR LA TRANSMISSION

Le réseau France services agriculture proposera un parcours spécifique d'accompagnement à la transmission, en lien étroit avec la Mutualité sociale agricole. Est notamment prévu le regroupement des informations relatives aux exploitants concernés dans **un répertoire unique départemental**, afin de faciliter les mises en relations entre cédants et repreneurs, d'améliorer le pilotage et le suivi des installations et transmissions, et d'alimenter **l'observatoire national installation-trans-**

mission confié à Chambres d'agriculture France.

Le 3^e axe prévoit le déploiement du fonds « **Entrepreneurs du vivant** » en faveur du portage de capitaux et de foncier. L'État et les acteurs institutionnels, locaux ou privés, s'engagent à soutenir le développement des outils de portage du foncier et des capitaux, afin de faciliter l'installation et la transmission en agriculture.

Enfin le 4^e axe du pacte encourage à **reconcevoir les systèmes de production à l'échelle des filières et des territoires** cette fois, avec les mêmes objectifs que le 3^e axe. Le ministère souhaite par exemple **faciliter des projets de bâtiments d'élevage ou de stockage de l'eau** en accélérant le traitement des éventuels contentieux, via une « présomption d'urgence » et la suppression d'un niveau de juridiction administrative. L'axe prévoit un fonds spécifique pour accompagner la restructuration d'une filière devant se transformer face au changement climatique. Il s'agit par ailleurs **d'amplifier l'effort de recherche**, d'innovation et de transfert pour massifier les outils d'innovation et leur déploiement sur le terrain, avec en 2024 un relèvement du plafond du Casdar à hauteur de 20 M€.

DES MESURES INSCRITES DANS UNE LOI D'ORIENTATION

Certaines des mesures proposées dans le Pacte figurent dans le projet de loi d'orientation qui devrait être adoptée avant l'été 2024. Ce projet de loi initialement centré sur des mesures en faveur de l'installation et la transmission **a été retravaillé suite aux mouvements de protestation des agriculteurs au 1^{er} trimestre 2024**. Il comporte désormais des engagements sur la simplification administrative, pour notamment limiter les procédures contentieuses et leurs délais. Et la souveraineté alimentaire est inscrite dans la loi comme intérêt fondamental de la nation, au même titre que la sécurité ou la défense nationale.



© Zoe Schaeffer - Unsplash

2023, nouvelle Pac et premiers couacs

La nouvelle Pac est entrée en application progressivement en 2023, avec son lot de changements à la fois du côté du 1^{er} pilier (aides directes annuelles versées aux agriculteurs) et du 2nd pilier (MAEC et soutien à l'investissement notamment). A peine un an après, des ajustements sont d'ores et déjà indispensables pour prendre en compte la réalité du terrain.



253

nouvelles exploitations engagées dans la conversion à l'agriculture biologique en Bretagne en 2023

MAEC, ÇA COINCE CÔTÉ BUDGET

Après plusieurs mois de discussions pilotées par la Draaf, le catalogue régional des MAEC ouvertes en Bretagne a été validé en mars 2023. Malgré des cahiers des charges plus exigeants, et une ouverture des mesures territorialisée en réponse à l'enjeu « qualité de l'eau », les agriculteurs bretons ont été nombreux à souhaiter s'y engager. Trop nombreux par rapport au budget régional disponible de 95M€. A l'issue de plusieurs semaines de mobilisation de la profession agricole bretonne appuyée par les services de l'Etat en région, le Ministre de l'agriculture a choisi de soutenir la dynamique bretonne par un redéploiement de crédits à hauteur de 45M€ supplémentaires. Au total 2 850 exploitations bretonnes ont donc pu s'engager dès 2023 dans une ou plusieurs MAEC, pour un montant total de 140M€.

Un engouement pour les MAEC en Bretagne en 2023

MAEC 2023		Nombre de MAEC	Estimation du montant à engager (5 ans) en M€
MAEC Eau	MAEC Algues vertes	21	1,5
	MAEC Eau en zone à enjeu eau	181	7,3
	MAEC Eau hors zone à enjeu eau	44	1,3
MAEC Biodiversité	MAEC surfaciques	1445	11,6
	MAEC haie	875	9,4
MAEC Herbivores	MAEC Herbivores en zone à enjeu eau	1389	75,5
	MAEC Herbivore hors zone à enjeu eau	580	33,6
MAEC Sol		2	0,1

Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Extraction ISIS (nov. 2023) - Transmission Masa (janvier 2024) - Traitement Draaf Bretagne

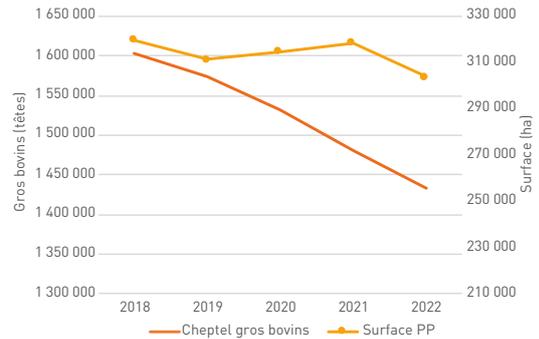
4,6%

Baisse du ratio de référence PP/SAU en 2023 par rapport à 2018 en Bretagne

MAINTENIR DES PRAIRIES PERMANENTES SANS ANIMAUX ?

Pour percevoir les aides de la Pac liée aux surfaces, les agriculteurs doivent respecter des règles dites de « conditionnalité ». L'une d'elles concerne l'obligation du maintien des prairies permanentes (PP). Chaque année elle se vérifie en comparant le ratio régional des hectares de PP/SAU par rapport au ratio de référence. Si le ratio se dégrade de plus de 2%, les agriculteurs qui souhaitent convertir une PP en une surface arable doivent obtenir une autorisation de l'administration. C'est le cas de la Bretagne en 2023, en raison notamment de la baisse du cheptel bovin. Les représentants agricoles bretons se sont fortement mobilisés dès la fin 2023 afin de demander une évolution de cette règle pour prendre en compte la réalité du terrain.

Recul du cheptel gros bovins et de la surface en PP en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : RPG, Infocentre des EdE du Grand Ouest

22000

exploitations environ ont bénéficié d'aides de la Pac en Bretagne en 2023

DES MONTANTS UNITAIRES PLUS FAIBLES QUE PRÉVU

Au moment du versement des avances des aides de la Pac courant octobre 2023, les agriculteurs ont eu la mauvaise surprise de constater que certains montants unitaires étaient inférieurs à ceux prévus dans le Plan Stratégique National (PSN) validé en 2022. Les montants définitifs ont été publiés en décembre 2023, confirmant des montants revus à la baisse pour l'écorégime, la nouvelle aide introduite pour soutenir les pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement dans le 1^{er} pilier de la Pac. Cette différence s'explique par le fait que de nombreux agriculteurs ont fait les efforts nécessaires pour faire évoluer leurs pratiques et atteindre le niveau supérieur de l'écorégime.

Certains montants unitaires ont été vus à la baisse

	Valeur effective 2023	Valeur prévisionnelle
Droit au paiement de base (DPB)	127 €/ha	127 €/ha
Aide redistributive	48 €/ha	48 €/ha
Aide complémentaire pour les jeunes agriculteurs (ACJA)	4 300 €/ exploitation	4 469 €/ exploitation
Ecorégime	Niveau 1	60 €/ha
	Niveau 2	80 €/ha
	AB	110 €/ha
	Bonus Haie	7 €/ha

Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

AJUSTEMENTS EN CASCADE POUR LA PAC

Au vu des difficultés et complexité liées à la mise en œuvre de la Pac constatée dès la 1^{ère} année, et pour faire suite aux mouvements de protestations des agriculteurs du début 2024, un certain nombre de mesures de simplification et d'évolutions de la Pac sont d'ores et déjà décidées. D'autres sont à l'étude pour une mise en œuvre en 2025, voire après 2027.

RATIO DE RÉFÉRENCE RECALCULÉ POUR LES PRAIRIES

S'agissant du ratio PP / SAU, un acte délégué de la Commission européenne validé le 12 mars 2024, proposé sous la pression du gouvernement français notamment, permet de **revoir le mode de calcul du ratio de référence pour prendre en compte la baisse du cheptel**. Le ministre de l'agriculture a annoncé fin mars se saisir de cette possibilité. Ainsi, pour la Bretagne le nouveau calcul du ratio de référence devrait permettre de sortir du régime

d'autorisation pour le retournement des prairies permanentes, et ce dès 2024.

UNE MINI-RÉFORME DE LA PAC DÈS CETTE ANNÉE ?

La Commission européenne a également mis sur la table d'autres propositions adoptées par le conseil des ministres et le parlement européen en avril 2024. Les évolutions concernent majoritairement une révision des BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales). Celles-ci ont été adaptées pour les rendre plus compatibles avec la gestion des aléas climatiques qui perturbent régulièrement leur mise en œuvre. Les conditions de modification des PSN seraient également assouplies, avec deux modifications annuelles possibles contre une seule actuellement.

Chaque Etat membre a désormais la possibilité d'appliquer ces évolutions, de manière rétroactive dès 2024. La France a fait part de son intention de le faire.

ET POUR L'APRÈS 2027 ?

A plus long terme, l'**impératif de souveraineté alimentaire** qui a refait surface depuis la crise du Covid-19 et la guerre en Ukraine, **combiné à la nécessité de tendre vers une agriculture bas carbone**, pose la question d'une refonte en profondeur de la Pac pour répondre à ces deux enjeux. En particulier la question du soutien aux prairies, qui sont de véritables puits de carbone, en zones de plaine. Sur ce sujet, des initiatives privées sont prises (par exemple, la prime durabilité de Sodiall). Avec le lancement du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture par la Commission européenne le 25 janvier, la préparation de l'après 2027 pour la Pac est officiellement lancée. Ce forum, qui réunit les principales parties prenantes de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, est chargé de façonner une vision commune de l'avenir du système agricole et alimentaire de l'UE.

MAEC

PILOTAGE DE L'ENVELOPPE CONFIEE AUX PAEC

A peine résolu le problème budgétaire pour les MAEC de 2023 que surgit celui de 2024 : **comment faire pour continuer d'accompagner la dynamique bretonne alors que les marges de manœuvre financières sont limitées ?** Pour piloter au mieux l'enveloppe des crédits disponibles pour 2024 (25,8M€), le Draaf de Bretagne a proposé de la répartir selon l'enjeu « eau » :

- Bassins versants algues vertes (BVAV) : 7 M€
- Zones à enjeu eau fort : 15,8 M€
- Zones hors enjeu eau fort : 3 M€

Ensuite ces enveloppes ont été ventilées entre les territoires de PAEC (projet agroenvironnemental et climatique) qui couvrent la totalité de la région. Cette répartition entre PAEC a été faite en fonction du nombre d'exploitations et de la SAU. Chaque animateur de PAEC aura donc la responsabilité de faire correspondre au montant disponible les demandes d'engagement dans un contrat MAEC. Un cadrage régional a été défini pour limiter les distorsions ou les différences de traitement entre PAEC. Il impose de **respecter l'ordre de priorité suivant (avec à chaque fois une sous priorité aux jeunes agriculteurs)** :

Cartographie des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) en Bretagne



Source : Draaf Bretagne

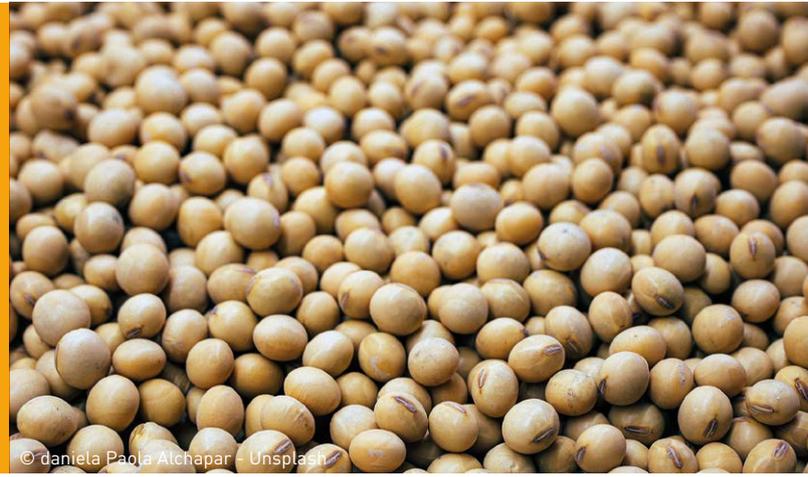
- Priorité 1 : MAEC BVAV
- Priorité 2 MAEC Biodiversité création de prairie et préservation des zones humides
- Priorité 3 : MAEC Systèmes (eau et herbivores)
- Priorité 4 : autres MAEC biodiversité

Cette nouvelle manière de gérer l'enveloppe en Bretagne, déjà utilisée dans d'autres régions françaises (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine...) **suscite**

des inquiétudes aussi bien du côté des opérateurs de PAEC que des représentants agricoles. Vu le montant de l'enveloppe limité pour certains territoires, ils craignent un arrêt de la dynamique observée chez les agriculteurs bretons pour s'engager dans les transitions agroécologiques en souscrivant un contrat MAEC de cinq ans. Ce qui serait complètement à contre-courant des priorités politiques actuelles pour répondre à l'enjeu climatique.

Engagée face aux enjeux

Les turbulences internationales, sociales, sanitaires et météorologique ont à nouveau perturbé les activités et les flux de la nutrition animale. Dans un contexte où géopolitique et réglementaire dominent les marchés, la visibilité sur les cours est faible. Leur détente reste à consolider. A leur niveau, les entreprises de nutrition animale s'adaptent pour contribuer à l'équilibre économique des filières d'élevage.



© daniela Paola Alchapar - Unsplash

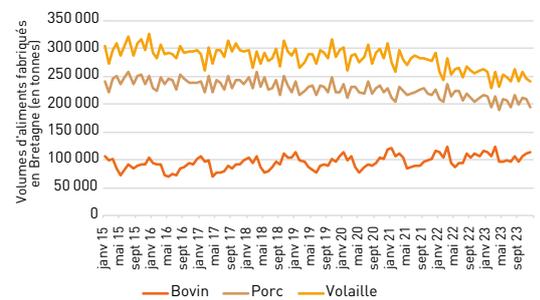
-5%

Les productions d'aliments pour monogastriques (porcs et volailles) poursuivent leur baisse

POURSUITE DE L'ÉROSION DE L'ACTIVITÉ DE LA NUTRITION ANIMALE EN BRETAGNE

En 2023, les fabrications bretonnes d'aliments pour animaux affichent une nouvelle baisse, à -3,8% pour 6,8 millions de tonnes alors que les prévisions des syndicats nationaux (LCA-NA et SNIA) anticipent un léger recul de la production nationale d'aliments composés à -0,6% pour 18,3 millions de tonnes. En Bretagne, l'érosion des tonnages annuels se poursuit pour les filières porcines [-5,1%] et avicoles [-4,9%, jusqu'à -8,4% pour le poulet], conséquence du recul de ces élevages. Seuls les tonnages d'aliments vache laitière résistent à +0,6%. Selon les prévisions de la FEAC, la production européenne d'aliments composés est attendue pour la 2^e année consécutive en baisse de 2% en 2023, soit -2,4 millions de tonnes par rapport à 2022.

L'érosion des tonnages pour les filières granivores se poursuit



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Nutrinoë, au 25/04/2024 (données provisoires)

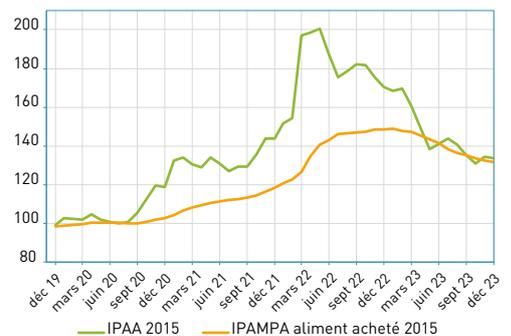
-11,3%

sur un an sur les prix d'aliments constatés en sortie usine

DÉTENTE DES COURS DES PRINCIPALES MATIÈRES PREMIÈRES EN NUTRITION ANIMALE

Après la soudaine flambée des cours liée au déclenchement de la guerre en Ukraine, les entreprises de nutrition animale ont mis à profit leur expertise en matière d'approvisionnement en matières premières agricoles [couverture...] pour amortir le choc. Bien qu'encore relativement élevés, les cours des macro matières (céréales, tourteaux) poursuivent leur baisse amorcée en 2022. En conséquence, les indices « IPAA » (prix d'un panier de 16 matières premières représentatives des utilisations globales par les fabricants d'aliments) et « Aliment » des instituts techniques continuent de refluer. Pour les filières volailles, l'indice Itavi retrouve ses valeurs de début 2021. L'évolution tendancielle de l'Ipampa est moins prononcée car elle couvre aussi d'autres composantes du coût de production.

Quand l'IPAA s'affole, l'IPAMPA modère



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : La Coopération Agricole Nutrition Animale, d'après La Dépêche et Insee

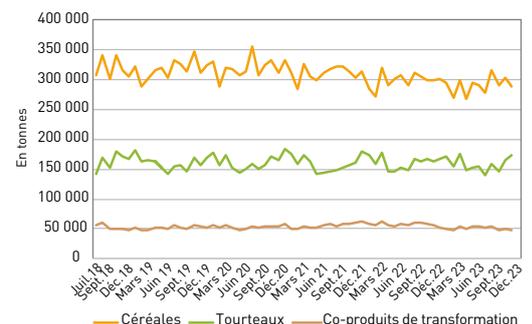
-26%

C'est le recul de la consommation du maïs pour la nutrition animale en Bretagne

RECU DES CONSOMMATIONS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Sur les 11 premiers mois, l'utilisation des principales matières premières est en baisse en Bretagne : -2,6% pour 3,2 M tonnes de céréales et -1,4% pour 1,7 M tonnes de tourteaux avec la diminution de l'incorporation de tourteaux de soja (-11%) au profit des tourteaux de colza (+14,7%) et de tournesol (+4,9%). Le recul est moins prononcé que celui des co-produits de transformation qui chutent de -12,1% à 561 k tonnes. Par ailleurs, le recours aux graines protéagineuses (pois, fèves, féveroles, lupin) s'affiche à -0,8% pour 44 424 tonnes. Ces tonnages appellent à poursuivre les efforts pour envisager leur utilisation à plus grande échelle.

Les protéines résistent mieux à l'érosion des tonnages



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Nutrinoë, au 25/04/2024 (données provisoires)

Les dynamismes de marchés en 2023

L'influenza aviaire, la guerre en Ukraine avec la flambée des cours des matières premières agricoles et

de l'énergie et l'inflation alimentaire ont fortement secoué les filières agricoles et d'élevage. Les filières seg-

mentées et les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (Siqo), y compris les filières Bio et Label Rouge, sont fortement impactés. A l'interface des productions végétales et animales, les entreprises de nutrition animale s'adaptent à ce nouveau contexte pour répondre au mieux au besoin des éleveurs et de leurs marchés, moins de Bio, moins de Label Rouge, moins de non OGM.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Le retour à des niveaux d'avant-guerre, en Ukraine, du cours des principales matières premières agricoles, sous réserve du maintien du prix des produits animaux, doit permettre d'alléger les trésoreries, de soutenir et d'encourager l'élevage.	
Entrant en application fin 2024, le règlement européen pour lutter contre la déforestation couvre notamment la production de soja.	
La colère des agriculteurs exprimée en début d'année est multicausale. Les réponses à ce mouvement seront déterminantes pour nos territoires d'élevage, et donc pour la filière alimentation animale.	

Nutrinoe
LES ENTREPRISES DE LA NUTRITION ANIMALE

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Courant 2023, les entreprises de la nutrition animale ont formalisé leurs actions au quotidien avec de nouveaux engagements pour contribuer à la sécurité en élevage et à la réduction des impacts environnementaux.

Participer à l'amélioration de la performance du recyclage de l'agriculture française. Annoncé au Salon de l'Agriculture 2023, le secteur de la nutrition animale a lancé Valorlim, structure créée en partenariat avec A.D.I.Valor en juillet pour collecter les écocontributions et financer ainsi le programme de collecte et de recyclage des emballages vides générés par le secteur de la nutrition animale en France (dont le volume total annuel est estimé à 10000 tonnes). Cette filière évitera les émissions de 699 kg éq. CO₂ par tonne d'emballages collectée. Les premières opérations de collecte ont été organisées à l'automne.

Assurer la sécurité des intervenants en élevage (chauffeurs, éleveurs, salariés agricoles), lors des livraisons d'aliments composés, est depuis longtemps une préoccupation majeure du secteur de la nutrition animale. A la suite des nombreux travaux engagés depuis 2015 pour sensibiliser éleveurs et chauffeurs-livreurs (kits de sensibilisation, formations, outils de communication et guides pratiques), certaines situations à risque persistent sur le terrain (proximité de lignes électriques, silos de stockage en mauvais état ou difficiles d'accès, accès aux élevages non sécurisés). Convaincues que la sécurité est l'affaire de tous et que la prévention doit être un réflexe au quotidien, les entreprises de nutrition animale ont collectivement formalisé leur



engagement avec **une Charte d'engagement sur la Sécurité des livraisons en élevage**. Lancée lors du Space 2023, elle est ouverte à la signature de toute entreprise qui livre des aliments en élevage (matières premières comprises).

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

« Décarbonation de l'élevage »

Selon les espèces, 40 à 70 % de l'impact carbone du cycle d'élevage dépend de la qualité et des caractéristiques de l'alimentation des animaux. **Poursuivre les travaux pour l'amélioration de la performance nutritionnelle et environnementale des aliments pour animaux**, c'est contribuer durablement à la baisse des impacts environnementaux des élevages. La reconnaissance et la valorisation des leviers d'actions individuels (performance alimentaire des aliments, substitution de matières premières impactantes, utilisation de coproduits...) et collectifs (méthode de calcul de l'empreinte environnementale des aliments fiable, harmonisée,

accessible et reconnue) sont des conditions de leur déploiement et un facteur de succès pour la performance environnementale des filières bretonnes.

« Lutte contre la déforestation »

Le secteur a su très tôt s'emparer de l'enjeu déforestation importée à travers la démarche structurante Duralim, avec des **objectifs clairs et affichés de non déforestation et non conversion des écosystèmes** (manifeste des fabricants d'aliments pour le soja). L'entrée en application du Règlement UE n°2023/1115 fixée au 30 décembre 2024 et dont l'adoption en mai 2023 avait été saluée par le secteur de la nutrition animale approche très vite. Il est urgent de disposer de conditions d'application claires pour permettre aux metteurs en marché au sein de l'Union européenne de s'y conformer et de proposer des volumes et cotations sur les matières premières ciblées (soja et produits issus de soja). En l'absence de visibilité sur ces approvisionnements, l'ensemble des filières animales françaises sera pénalisé.

Un prix tiré par la consommation intérieure

Prix en hausse, volumes en baisse : 2023 s'inscrit dans continuité des deux dernières années, en Bretagne et en France. Défavorables au 1^{er} semestre, les marchés laitiers se stabilisent sur la 2^e partie de l'année, du fait d'une chute de la production européenne, tandis que la demande internationale reste toujours peu dynamique. Au contraire, la demande intérieure retrouve des niveaux d'avant inflation et tire les prix vers le haut.



LE PRIX CONTINUE SA CROISSANCE

Le prix du lait payé aux producteurs bretons a poursuivi sa croissance en 2023. Toutes primes et qualités prises en compte, il s'élève en moyenne à 468€/1 000 litres, soit une hausse de 4,7%/2022. Jamais un prix moyen à l'année n'a été aussi élevé. Après un niveau record à 501€/1000 litres en janvier 2023, le prix a entamé un repli tout au long du 1^{er} semestre avant de retrouver une croissance au 3^e trimestre et de se stabiliser autour de 470€/1 000 litres en fin d'année. Du côté des charges, en moyenne sur l'année 2023, l'indice Ipampa augmente de 0,4%/2022. Toutefois, la dynamique est à la baisse depuis 2^e trimestre.

Le prix poursuit sa croissance



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 13/03/2024

55 100

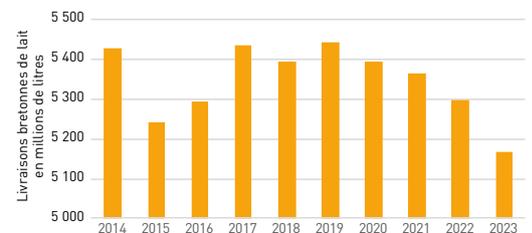
€/UMO

C'est le résultat courant estimé des éleveurs laitiers en plaine pour 2023

LA COLLECTE EN CHUTE LIBRE

En 2023, la collecte laitière bretonne atteint 5,16 Mds de litres, soit un volume 3,5% inférieur à 2022. La collecte bretonne n'avait pas connu un tel repli depuis la crise laitière de 2015. Le recul est légèrement moins marqué au niveau national (-2,7%/2022). La principale cause de cette baisse est la décapitalisation des cheptels laitiers, qui s'est poursuivie en 2023. Au 31 décembre, la Bretagne compte 694 000 vaches laitières, soit 2,1% de moins qu'en fin 2022. En outre, une mauvaise qualité des fourrages puis des conditions météorologiques difficiles durant l'hiver (notamment la tempête Ciarán) ont entaché la productivité laitière. Les conditions étant plus favorables début 2024, la collecte se stabilise par rapport au début d'année 2023 malgré la décapitalisation qui ne ralentit pas.

Un recul important des volumes collectés



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - FranceAgriMer - SAA, enquête mensuelle laitière au 13/03/2024

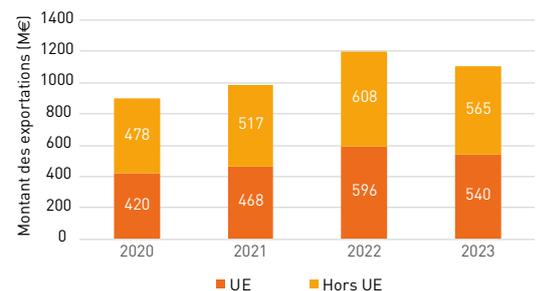
-14 900

vaches laitières dans le cheptel breton entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023

LES EXPORTATIONS LAITIÈRES BRETONNES DIMINUENT

En 2023, la Bretagne exporte 1,1 Md d'euros de produits laitiers et de fromages. C'est 100 millions d'euros de moins qu'en 2022, soit une baisse de 8,2%. Ce recul est dû à un effet prix. En volumes, les exportations sont en effet quasi-stables (-0,1%). Le recul des exportations à destination de l'Union européenne (-2,5%) est compensé par une croissance des volumes exportés hors UE (+2,3%). En 2023, la cotation européenne du beurre a chuté de 28% entre 2022 et 2023. Même dynamique du côté des poudres de lait écrémé (-32%) et poudres de lait entier (-26%). La Chine poursuit son repli : de 1^{er} pays destinataire des produits laitiers français en 2021, elle passe en 5^e position en 2023.

Un recul des exportations bretonnes en valeur



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 13/03/2024

-21%

C'est la baisse de valeur des importations chinoises en provenance de la Bretagne entre 2022 et 2023

Les dynamismes de marchés en 2023

Dans la continuité du 2nd semestre 2022, la production cumulée des principaux bassins est en croissance annuelle lors du 1^{er} semestre 2023. Cette croissance est tirée par l'Union européenne et par la Nouvelle-Zélande (jusqu'à +7,4%/2022 en mai), grâce à de bonnes conditions météorologiques et un prix du lait à des niveaux records. **Au contraire, la demande chinoise poursuit son repli entamé en 2022.** En 2023, les importations de produits laitiers du géant asiatique reculent de 11%/2022, principalement en poudres

grasses (-38%/2022). Ce repli est dû à plusieurs facteurs : une reconstitution des stocks les années précédentes, une consommation intérieure qui se tasse ainsi qu'une production nationale qui s'intensifie (+28% entre 2019 et 2023).

Ainsi, tout au long du 1^{er} semestre, les prix des produits laitiers sur les marchés mondiaux chutent. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, le prix du beurre européen recule de 17%, la poudre de lait écrémé de 16% et l'emmental de 10%.

En revanche, au 2nd semestre, la collecte cumulée se replie, principalement dû au décrochage de l'UE. En novembre, la production laitière diminue de 2,5%/2022, soit la baisse annuelle la plus importante depuis 2016. Tous les principaux producteurs européens sont concernés, pour des raisons diverses. En Europe du Nord, avec la chute des prix tandis que les charges restent à des niveaux élevés, la décapitalisation s'accélère et les producteurs réduisent leur consommation de compléments alimentaires, baissant ainsi la productivité des vaches. En Irlande, prix du lait, mauvaises conditions météorologiques et évolution de la dérogation sur les nitrates pour plusieurs territoires plombent la production (jusqu'à -27%/2022 sur le seul mois de novembre). En France, la décapitalisation et une mauvaise qualité des fourrages 2022 impactent la collecte.

Conséquence de ce repli, et malgré une demande mondiale qui recule légèrement, **les prix de l'ensemble des produits laitiers remontent tout au long du 2nd semestre.**

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Plusieurs pays européens ont annoncé des plans ambitieux de réduction des cheptels laitiers d'ici 2030 afin d'atteindre leurs objectifs en termes d'émissions de GES. Cette décapitalisation pourrait avoir des conséquences sur les prix de vente du lait.	
La croissance économique chinoise est décevante en 2023 (+5,2%), cela se répercute sur la consommation intérieure et donc sur les importations de produits laitiers. Les prévisions annoncent une croissance de 5% en 2024, ce qui ne laisse pas présager un retour à la hausse des importations chinoises.	
Avec une inflation de 2 à 3% suite aux dernières négociations commerciales, la consommation intérieure de produits laitiers devrait retrouver une certaine croissance.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Le lait bio est toujours en difficulté. Sur l'ensemble de l'année, la consommation en volume a baissé de 10% à 18%/2022 selon les produits laitiers. La consommation en magasins spécialisés est légèrement moins impactée (-7%/2022 en volume, tous produits laitiers confondus). Cette crise, à l'œuvre depuis 2021, a des impacts sur la collecte bretonne et nationale. En un an, la région a perdu 19 points de collecte (soit un repli de 2,2%) et **les livraisons ont reculé de 4,8%/2022.** Le recul est identique au niveau national.

Les principales laiteries collectant auprès des élevages bretons connaissent **des évolutions contraires tout au long de l'année 2023. Cela se ressent sur les prix payés aux producteurs bretons.** Profitant d'une consommation intérieure se redressant progressivement, ainsi que de la stratégie payante du rachat de Yoplait, Sodiala a pu rehausser le prix de 13€/1000 litres entre fin 2022 et fin 2023. La situation est inversée pour les producteurs de l'Unell, dont la formule de prix conclue avec Lactalis intègre une part deux fois plus importante à la cotation beurre-poudre que la formule de prix de Sodiala. Ainsi, le prix payé par la laiterie recule de 61€/1000 litres sur la même période, soit une baisse de 13%.

En conséquence, des tensions sont apparues lors de la négociation du prix entre l'Unell et Lactalis dès l'été 2023.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'accord commercial de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande entrera en vigueur à partir de la fin du 1^{er} semestre 2024. Cet accord permet à la Nouvelle-Zélande de bénéficier de contingents additionnels et, surtout, d'un abaissement des droits de douanes. Bien que les volumes concernés soient peu significatifs au regard de la production intérieure de l'UE, cet accord pourrait avoir pour conséquence de faire baisser les prix internes du continent.

La MHE a touché la Bretagne en fin d'année, avec un foyer situé dans le Morbihan. Sur l'ensemble du pays, plus de 4000 foyers sont recensés en mars 2024, et la maladie continue de s'étendre. Toute la Bretagne est en zone régulée, ce qui implique des limitations dans les mouvements d'animaux hors France. L'enjeu est de limiter au mieux la propagation de l'épizootie.



© Zoe Schaeffer - Unsplash

La décapitalisation se poursuit sur tout le Grand-Ouest, entraînant un recul des volumes. Dans le même temps, les OP cherchent à diversifier leur clientèle. La question de l'approvisionnement des outils industriels bretons se pose de plus en plus et, à terme, cela pourrait entraîner la fermeture de certains d'entre eux.

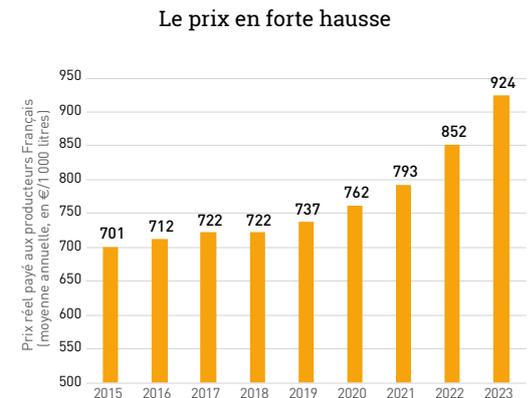
Sortie de crise, mais la prudence est de mise

En 2023, la situation s'améliore globalement pour la filière caprine après une année 2022 particulièrement éprouvante, entre recul de la consommation et hausse des charges. Ces dernières se stabilisent et les prix de vente poursuivent leur croissance. Cependant, la situation des fromagers fermiers est toujours délicate et la reprise de la consommation reste fragile.



LE PRIX POURSUIT SA HAUSSE

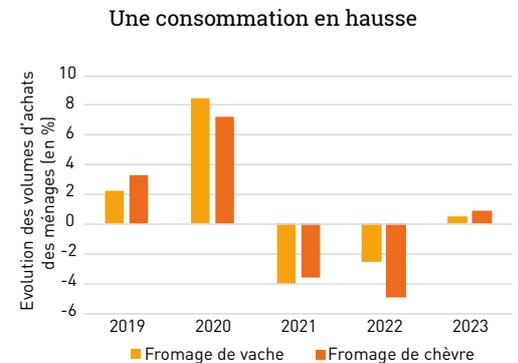
Au niveau national, le prix du lait de chèvre a connu une forte hausse en 2023, dans la continuité de 2022. Le prix moyen sur l'année 2023, toutes primes et qualités confondues, atteint 924 €/1 000 litres, soit une hausse de 8,5%/2022. Après une forte hausse en 2022 (+20%/2021), les charges représentées par l'indice Ipampa se sont stabilisées en 2023 (-0,3%/2022). Cette détente sur les charges permet aux exploitations caprines de respirer après une année 2022 difficile sur le plan économique. Toutefois, cette situation ne concerne que les livreurs spécialisés, soit environ 38% des élevages caprins bretons. Les systèmes avec cultures de vente sont pénalisés par la chute des prix des céréales, tandis que les fromagers fermiers n'auraient augmenté leur prix de vente que de 5% seulement selon l'Idéle.



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 02/04/2024

LA CONSOMMATION REPART À LA HAUSSE

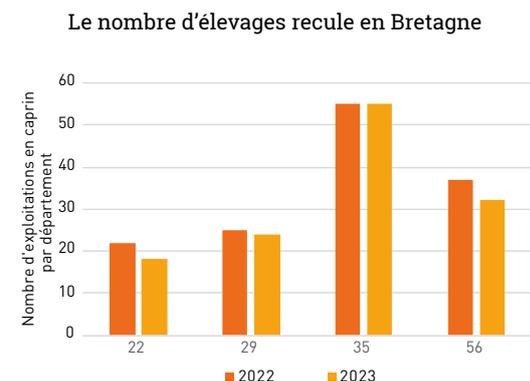
Malgré un prix de vente en GMS en hausse de 8% en moyenne sur l'année 2023, la consommation de fromage de chèvre connaît un rebond en volume après deux années consécutives de baisse (+0,9%/2022). Cette hausse intervient à partir du 2nd semestre, lorsque l'inflation recule. La consommation reste malgré tout nettement inférieure à celle antérieure à l'inflation. La relance de la consommation des ménages permet de compenser nettement le recul des exportations nationales (-6%). Suivant la baisse de collecte, les fabrications sont en recul au niveau national en 2023 (-2%/2022).



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer, d'après Kantar WorldPanel, au 02/04/2024

UNE STABILISATION DES CHEPTELS

L'année 2022, particulièrement éprouvante sur le plan économique, avec un prix de l'aliment en forte hausse et des fourrages de mauvaise qualité, a eu des impacts sur le cheptel caprin. En France, en novembre 2023, le cheptel recule ainsi de 4% par rapport à novembre 2022. En Bretagne, il se stabilise après plusieurs années de croissance (-0,3%). Seule la région Paca connaît une meilleure évolution (+0,6%), ce qui confirme le constat d'une bonne dynamique de cette production en Bretagne. La région se distingue aussi par une hausse de la collecte (+1 million de litres, soit +4,5%/2022) alors que celle-ci diminue au niveau national (-1%/2022). En revanche, le nombre d'élevages caprins se replie en 2023 dans tous les départements bretons sauf en Ille-et-Vilaine où il reste stable : cette production n'échappe pas aux enjeux de renouvellement des générations.



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest au 02/04/2024

36 600 €

c'est le résultat courant par UMO des livreurs spécialisés du bassin Centre Ouest

7,2%

des fromages consommés en France en 2023 sont à base de lait de chèvre

3,2%

c'est la part du lait de chèvre français produit en Bretagne

A forte contraction des volumes, prix exceptionnels

Bis repetita en 2023 : la production européenne poursuit sa forte contraction ce qui propulse les prix du porc vers de nouveaux sommets. Cependant, à l'inverse de 2022, la consommation française commence à faiblir. Par ailleurs, le coût des intrants se dégonfle. La décroissance des volumes provoque des fermetures d'usines. D'autres pourraient survenir en 2024.

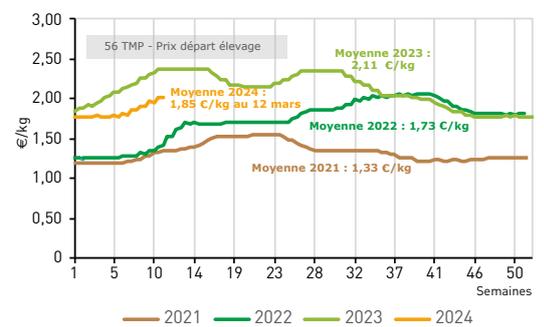


© Kenneth Schipper - Unsplash

DES PRIX EXCEPTIONNELS EN 2023

Le prix moyen du porc s'établit à 2,11 €/kg de carcasse en 2023 au MPB. Il est en hausse de 22 % par rapport à 2022. Les cours commencent l'année 2023 dans le prolongement de la déjà très bonne année 2022, aux alentours des 1,80 €/kg de carcasse. Ils grimpent continuellement au point de battre le précédent record d'octobre 2022 pour atteindre 2,38 €/kg de carcasse fin mars 2023 ! Un reflux des cours s'observe à partir d'août jusqu'à un plancher avoisinant 1,80 €/kg de carcasse. Après une grande stabilité début 2024, les cotations reprennent leur ascension à partir de février. Les producteurs de porcs devraient connaître de très bons résultats économiques en 2023 grâce à des prix de vente records et des coûts de production stabilisés par rapport à 2022.

Des prix exceptionnels en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Marché du Porc Breton (MPB) au 12/03/2024

124400

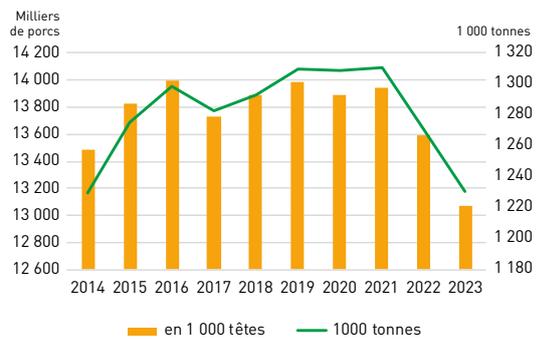
€/ETP non salarié

C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de porcs en 2022

NOUVELLE BAISSÉ DES ABATTAGES

La Bretagne abat 13,1 millions de porcins en 2023, soit un recul de 3,9% par rapport à 2022. Les abattages en tonnage sont en repli de 3,2% sur l'année à 1 231 milliers de tonnes. C'est le volume le plus faible depuis 2014. Cooperl conserve sa place de 1^{er} abatteur en Bretagne avec 28% des porcs traités. Bigard est à la 2^e place avec 21%. Suivent ensuite par ordre d'importance : le groupe Agromousquetaires (19% des abattages régionaux), Jean Floch à 18% et Kermené à 14%. Au niveau national, la décroissance des abattages est encore plus marquée : 21,9 millions d'animaux (-4,8%) pour 2 065 milliers de tonnes (-4,1%).

Les abattages bretons de porcs chutent de 3,9% en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste-Draaf Bretagne-Enquête mensuelle au 13/03/2024

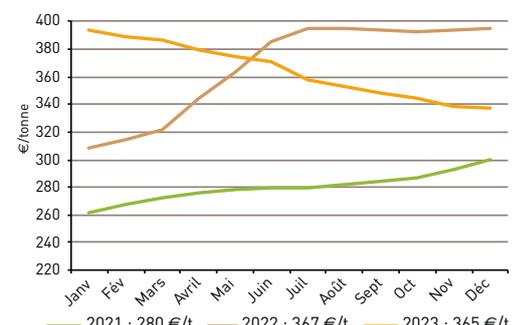
60%

Part de la Bretagne dans le total des abattages français de porc

DES CHARGES SUR LA PENTE DESCENDANTE

Alors que les prix de l'aliment avaient atteint des records en 2022, ils entament un reflux dès le début de 2023. Le prix de l'aliment Ifip est à 394 €/tonne en janvier 2023, il finit l'année à 337 €/tonne soit un recul de 14%. En moyenne sur 2023, ce prix s'établit à 365 €/tonne, légèrement au-dessous des 367 €/tonne de 2022. Les éleveurs voient cependant la facture de leur énergie fortement augmenter en 2023. Le marché des céréales étant actuellement déprimé, la baisse du prix de l'aliment devrait se poursuivre sur la première partie de 2024. Les charges des exploitations porcines devraient donc se rapprocher de niveaux plus habituels.

Le prix de l'aliment s'assagit en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : IFIP au 13/03/2024

-2 €/tonne

Baisse du prix moyen de l'aliment porc entre 2022 et 2023

Les dynamismes de marchés en 2023

Un nouveau record du prix du porc est battu au MPB en 2023 : 2,38€/kg de carcasse le 27 mars. Comme en 2022, la raison de cette très bonne tenue des marchés est à chercher du côté de la production européenne. **Les abattages de l'UE régressent de 7,3% entre 2022 et 2023**, une chute encore plus forte que les 5% subis entre 2021 et 2022. Tous les pays européens sont dans le rouge, y compris l'Espagne dont les abattages baissent de 6,5% en 2023. La palme revient au Danemark avec un effondrement de 19% de ses abattages sur cette période !

La France résiste mieux que la plupart de ses voisins avec un retrait de 4,9%. **La Bretagne**, qui pèse 60% des abattages nationaux, **enregistre un repli de 3,9% de ses abattages en nombre de têtes**. Une explication pourrait être que notre pays a été moins exposé que d'autres à la contraction de la demande. En 2023, **la consommation française recule de 3,8%** mais s'était accrue de 1,8% en 2022. De plus, la France exportant assez peu vers les pays tiers, elle est moins pénalisée par le retournement de tendance sur ce débouché.

En effet, avec une Chine bien moins présente aux achats, **les exportations européennes vers les pays tiers se tassent de 19% en 2023 et de 34% sur deux ans**. Danemark et Espagne en ont fait les frais. Sur deux ans, la consommation européenne se contracte de 5,2%, là aussi plus fortement qu'au niveau français.

Que ce soit en Europe ou dans l'hexagone, la production régresse plus rapidement que la consommation. Le taux d'autosuffisance se dégrade donc. Au niveau de l'UE, il s'établit à 120% en 2023 contre 129% deux ans plus tôt. **En France, il dépasse tout juste les 100% en 2023** alors qu'il était de 105% en 2021.

Les charges des exploitations porcines restent bien supérieures aux standards historiques. Cependant, **le prix de l'aliment reflue depuis le début de 2023** dans le sillage du marché des céréales : il a perdu 57€/tonne entre janvier et décembre et devrait poursuivre sa correction ces prochains mois. Le prix de l'énergie augmente fortement en 2023 mais devrait lui aussi s'atténuer ces prochains mois. La période est donc au dégonflement du coût des intrants.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
La consommation française pourrait continuer à être poussive en 2024 alors que les prix au détail poursuivent leur hausse. Cette inflation joue sur les volumes consommés.	
Le recensement du cheptel européen de décembre 2023 fait état d'une légère augmentation du nombre de truies gestantes sur un an (+0,5%). L'offre européenne devrait donc se stabiliser en 2024.	
Le prix de l'aliment devrait poursuivre son déclin car le monde dispose d'importants stocks de céréales et de tourteaux de soja. Les inconnues portent cependant sur le phénomène El Niño, qui, s'il est plus fort que prévu, pourrait affecter les rendements. Les incertitudes géopolitiques restent aussi très élevées.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Le Marché du porc breton connaît de forts soubresauts en 2023. Fin septembre, le groupe Bigard annonçait son retrait du célèbre marché au cadran suivi de Cooperl en octobre. Pour compenser ces départs, le MPB est allé à la recherche d'autres acheteurs. Dans un premier temps, Tradival et Vallégrain ont rejoint le MPB. Puis récemment, Holvia Porc a participé à sa première séance en janvier 2024. Malgré ces recrutements, la légitimité du MPB est ébranlée car il représente désormais moins de 5% des porcs commercialisés en France.

Dans un contexte inflationniste, **la consommation de viande porcine bio se contracte**. Cela entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande de l'ordre de 30% d'après les professionnels. Cette crise touche de plein fouet les producteurs de porcs bio, qui étaient 95 en Bretagne en 2022.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'Union européenne est sur le point de réviser **sa directive sur les émissions industrielles**. La principale évolution concerne **l'extension de son champ d'application à la plupart des élevages de porcs et de volailles**. Cette régle-



© Edson Saldana - Unsplash

mentation vise à limiter les émissions de certains polluants tels que l'ammoniac. Cette directive signifie que pour poursuivre leur activité, la majorité des élevages porcins devront investir et subir un surcoût administratif.

La forte baisse de la production commence à avoir des conséquences sur les outils d'abattages partout en Europe. Plusieurs fermetures ont déjà été annoncées en Allemagne, Espagne mais aussi en France. En Bretagne,

l'usine de Fleury Michon à Plélan-le-Grand a fermé au printemps 2023 entraînant une perte de 101 emplois. La poursuite de la restructuration des outils de transformation est probable en 2024.

Le thème du sanitaire s'est fait relativement discret en 2023. Pourtant la fièvre porcine africaine a atteint un nouveau pays, la Suède. **La France, jusqu'à présent épargnée, est toujours sous la menace de cette épidémie**.

Une érosion sans fin

Bien que l'influenza aviaire ait relativement peu affecté la Bretagne et que la consommation française de volaille se redresse en 2023, les abattages régionaux poursuivent leur déclin. Les difficultés de la dinde et une concurrence européenne toujours plus agressive ne laissent pas de répit à la filière régionale. Alors que les prix de vente devraient baisser en 2024, ces prochains mois pourraient être plus porteurs pour l'aviculture bretonne.



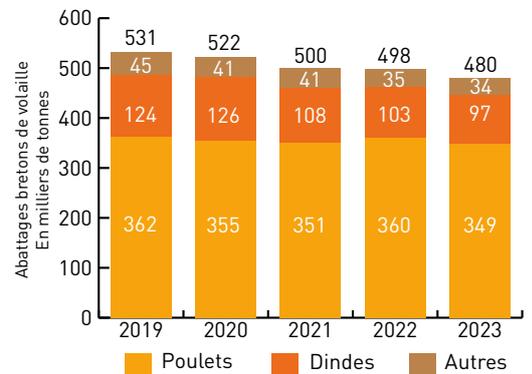
20%

Part de la dinde dans les abattages régionaux de volailles

DES ABATTAGES BRETONS AU PLUS BAS

La Bretagne abat 480 000 tonnes de volailles en 2023. Ce volume est en baisse de 3,6% par rapport à 2022. Toutes les espèces sont en repli hormis la pintade dont les abattages rebondissent de 6%. Mais avec seulement 0,05% de la production, cette activité est marginale en Bretagne. Le poulet est de loin la première espèce avec 73% des volumes. Ceux-ci sont en recul de 3,1% en 2023 par rapport à 2022. La dinde poursuit son déclin à -5,8%. Troisième espèce avicole de notre région, le canard ne connaît pas de rebond après sa forte chute de 16% en 2022 : ses abattages régressent de 4,3% en 2023. Il faut remonter à plus de quarante ans en arrière pour retrouver un niveau d'abattage de volailles aussi faible dans notre région.

Une nouvelle baisse des abattages bretons de volailles en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - Draaf Bretagne, enquête auprès des abattoirs au 18/03/2024

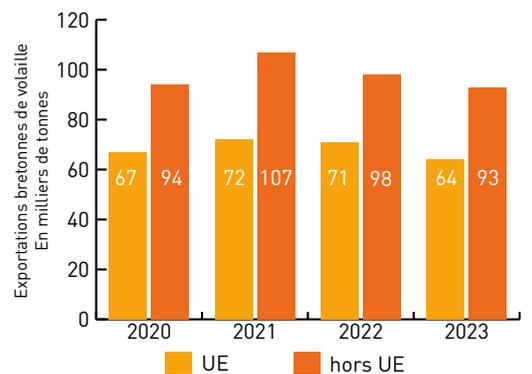
40%

Part de l'Arabie Saoudite dans les exportations bretonnes de volaille

DES EXPORTATIONS EN BAISSE DE 7 %

La Bretagne exporte 157 000 tonnes de viande de volaille en 2023. C'est une baisse de 13 000 tonnes par rapport à 2022, soit 7%. Les volumes expédiés vers les pays tiers restent majoritaires malgré un repli de 5% en 2023, à 93 000 tonnes. L'Arabie Saoudite demeure le premier client de la Bretagne. Elle accroît ses achats pour atteindre 64 000 tonnes mais les envois bretons vers les Emirats Arabes Unis et le Yémen chutent. En direction de l'UE, les exportations régionales refluent de 10% à 64 000 tonnes. La baisse est particulièrement marquée vers la Belgique (-27%). En valeur, les exportations bretonnes de viande de volaille s'établissent à 341 millions d'euros. C'est une baisse de 9,6% par rapport au 377 millions d'euros de 2022.

Les exportations se contractent



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 22/03/2024

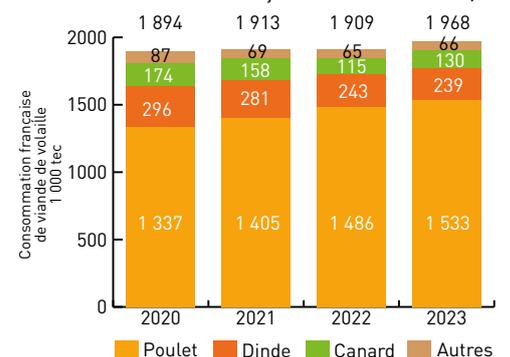
7%

Part du canard dans la consommation française de volailles

UNE DEMANDE QUI REDÉMARRE

La consommation française de volaille s'établit à 1,97 million de tonnes en 2023, en hausse de 3,1% par rapport à 2022. La dinde est la seule espèce qui connaît une décroissance cette année (-1,6%). Le poulet, qui représente 78% de la consommation nationale de volaille, croît de 3,2%. Le canard remonte de 13% après sa forte chute de 2022. D'après l'Insee, les prix de la viande de volaille grimpent en moyenne de 9% en 2023 par rapport à 2022 et de 21,9% sur les deux dernières années. Ce dernier chiffre est similaire à l'inflation alimentaire. La volaille profite du fait qu'elle demeure une viande moins onéreuse que celle de porc ou de bœuf.

Une consommation française en hausse de 3,1 %



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer d'après SSP et Douanes au 18/03/2024

Les dynamismes de marchés en 2023

L'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est moins virulente en 2023 qu'en 2022. Quelques cas sont néanmoins recensés cet hiver dont quatre dans le Morbihan touchant des élevages de dindes. Cette accalmie permet un rebond modéré des abattages français. Ils s'établissent à 1531 milliers de tonnes en 2023, en augmentation de 2% par rapport à 2022 mais toujours inférieurs aux années antérieures.

A l'inverse, la Bretagne n'a pas profité de cette amélioration de la situation sanitaire. **Les abattages régionaux re-**

fluent de 3,6% en 2023 par rapport à 2022. Ceux-ci étaient certes demeurés quasiment stables l'année précédente. Avec 480 000 tonnes de volailles abattues, il faut remonter au début des années 1980 pour retrouver un chiffre aussi bas. Signe que la reconquête du marché national, mise en avant par la filière régionale il y a quelques années, est un échec.

La consommation française est pourtant repartie de l'avant après le trou d'air de 2022. Malgré une inflation toujours élevée, **les volumes consommés s'accroissent de 3,1% en 2023**, tirés

par le poulet. Mais ce sont une fois de plus **les importations qui en profitent. Elles sont en hausse de 3,2%** sur cette période. Comme les années précédentes, cette croissance provient essentiellement de Pologne, de Belgique et des Pays-Bas.

La Bretagne fait les frais de cette forte concurrence ainsi que du poids de sa production de dinde. Cette espèce subit une forte déconsommation nationale en plus de la compétition européenne. En témoigne le fait qu'en 2023 le solde commercial français de dinde est devenu négatif pour la première fois.

Côté charges, le prix de l'aliment est en net repli. L'indice Itavi pour l'aliment du poulet standard, qui mesure ce coût, baisse de 16,7% en moyenne en 2023 par rapport à 2022. Fin 2023, il retrouve le niveau moyen de 2021. Cela permet aux intégrateurs de baisser les prix de vente. L'indice Insee des prix à la consommation pour les viandes de volailles baisse légèrement depuis juin 2023. Cette tendance devrait se poursuivre ce qui pourrait stimuler la consommation.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Il est probable que le prix de vente des viandes de volailles baisse en 2024 grâce au reflux du coût des matières premières. Cela devrait favoriser la consommation française et européenne.	
L'influenza aviaire est moins virulente en 2023 ce qui laisse espérer que les années les plus difficiles sont derrière nous. Bien qu'imprévisible par nature, une année 2024 semblable à 2023 sur ce front offrirait un répit bienvenu.	
Les intégrateurs ont été assez prudents dans les mises en place en 2023 afin de sécuriser leurs marges. Est-ce que la bonne demande française les encouragera à accroître la production ?	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Bien que la consommation française de volailles se soit bien tenue en 2023, les Français ont opéré une descente en gamme dans leurs achats. **Le Label Rouge** en a fait les frais avec **une baisse de 15%** des mises en place de volailles entre 2021 et 2023 au niveau national. Les opérateurs bretons s'adaptent en proposant à leurs éleveurs de **basculer certains lots vers d'autres cahiers des charges** tels que celui de l'ECC (European Chicken Commitment).

Le solde commercial français de viande de volailles poursuit sa glissade dans le rouge avec un déficit record de 1,2

milliard d'euros en 2023. Les échanges français sont excédentaires avec les pays tiers mais très déficitaires avec les pays de l'UE. Au niveau européen, l'exemption générale des droits de douanes accordée à l'Ukraine en 2022 a conduit à une **forte hausse des envois ukrainiens** vers l'UE : ils sont passés de 99 000 tonnes en 2021 à 232 000 tonnes en 2023.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Face à la protestation des agriculteurs, **l'UE a décidé de plafonner les importations ukrainiennes** aux niveaux moyens de 2022 et 2023. La pression

ukrainienne sur les marchés devrait donc être contenue. Concernant **l'accord avec le Mercosur**, celui-ci n'est pas signé car la France, entre autres, s'y oppose. La Commission européenne a cependant affirmé sa volonté de poursuivre les négociations. Pour rappel, cet accord prévoit d'octroyer un contingent supplémentaire de 180 000 tonnes de volaille à droits nuls.

La révision de la directive européenne des émissions industrielles (IED) abaisse le seuil d'entrée dans le dispositif pour les élevages de volailles.

La plupart des élevages bretons de volailles devront donc à terme appliquer les meilleures techniques disponibles. Le montant des investissements nécessaires et la complexité de la démarche sont dénoncés par les représentants du secteur qui craignent que les élevages à capitaux familiaux ne soient défavorisés par rapport à des structures capitalistiques de grande taille.

L'influenza aviaire demeurera un enjeu de premier plan ces prochaines années. Les mesures de biosécurité, la vaccination des canards et sans doute un reflux naturel ont permis de contenir cette épizootie en 2023. Elles devront certainement être reconduites ces prochaines années.



L'œuf plébiscité

Les cas déclarés d'influenza aviaire en élevages de poules pondeuses en début d'année ont eu des répercussions sur la filière tout au long de l'année. Le renforcement de la demande dans un contexte inflationniste a favorisé la cotation des œufs. Cependant, la concurrence accrue due à l'ouverture du marché aux importations, combinée aux préoccupations persistantes liées à la grippe aviaire, pourrait potentiellement menacer la situation.



© Mustapha Bashari - Unsplash

UNE COTATION CHAHUTÉE

Après avoir flambé autour de 16€/100 œufs en avril 2023, au moment de la détection de cas d'influenza en Côtes d'Armor, la cotation recule avec le retour des mises en place et le repli du prix de l'aliment. Par la suite, dans un contexte d'inflation, les consommateurs se sont tournés vers l'œuf, considéré comme la protéine animale la moins onéreuse, créant des tensions sur le marché. Cette demande a entraîné une reprise de la cotation qui affiche une moyenne annuelle de 13,14€/100 œufs en progression par rapport à 2022. L'évolution de la cotation de l'œuf industrie est comparable, bien que la concurrence des produits importés ait pesé sur les prix, surtout en fin d'année. La cotation annuelle de l'œuf industrie atteint 1,89€/kg en hausse par rapport à 2022.

Un recul des cotations en début d'année

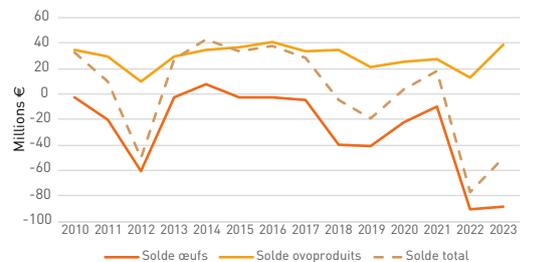


Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer-RNM - Les Marchés au 04/03/2024

AMÉLIORATION DU SOLDE MAIS DÉFICIT PERSISTANT

En 2023, le solde français en œufs et ovoproduits progresse, mais demeure déficitaire à -23010 tonnes équivalent œufs coquille. Cette amélioration s'explique principalement par un recul des importations de 16,8% (seulement -2% en valeur) par rapport à 2022, bien que ces dernières demeurent supérieures à celles de 2021. L'Espagne, malgré une diminution des volumes de 16%, demeure notre principal fournisseur. Afin de favoriser le marché intérieur, les exportations françaises se replient (-4,3% en volume). Ceci concerne principalement les œufs coquille, dont les volumes ont été divisés par deux depuis 2021. En revanche, en valeur, les exportations enregistrent une progression de 11% par rapport à 2022. Composées à hauteur de 83% d'ovoproduits, elles sont destinées à 70% à l'UE.

Amélioration du solde commercial français en œufs et ovoproduits (en valeur)

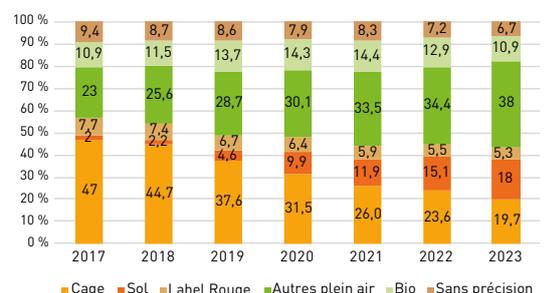


Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Itavi, FranceAgriMer d'après douanes françaises au 4/03/2024

-13 % DE REcul DES ACHATS D'ŒUFS BIOS

Selon Kantar Worldpanel, les ménages français ont augmenté leurs achats d'œufs de poule de 2,9% entre 2022 et 2023. Le repli des œufs en cage se poursuit en 2023, avec une chute de 13%, principalement due à leur déréférencement par les GMS. La diminution des achats d'œufs bio, amorcée en 2022, se confirme cette année (-2 points de parts de marché), résultant d'une descente en gamme en raison de l'inflation. Cette situation profite aux œufs au sol (+21%) et aux œufs plein air (+11% et +3,4 points de parts de marché). Les œufs alternatifs totalisent désormais 78,6% des achats d'œufs en GMS (contre 74,2% en 2022).

Les achats d'œufs coquille bio perdent du terrain



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worlpanel au 07/03/2024

13,14 €/100 œufs

Cotation moyenne de l'œuf calibré M (œuf moyen, entre 53 et 63 g)

-50,53 M€

Déficit du commerce extérieur français en œufs et ovoproduits

-3,9 points

Perte de parts de marché pour l'œuf cage

Les dynamismes de marchés en 2023

En 2023, le marché des œufs en France a connu des fluctuations significatives. La cotation moyenne mensuelle a atteint son apogée en avril à 15,9€/100 œufs, pour ensuite chuter à un minimum de 9€/100 œufs en août. Le début de l'année a été assombri par la propagation de l'influenza aviaire parmi les poules pondeuses, avec plusieurs cas en Bretagne, notamment dans les Côtes d'Armor, le 1^{er} département français de production d'œufs. Cette crise sanitaire a entraîné l'abattage de 3,5 millions de poules pondeuses et 1 million de poulettes en

France, soit 9,5% du cheptel total. La situation s'est cependant améliorée avec la **reprise progressive des mises en place et l'allongement de la durée de production des poules pondeuses**. Selon les données de l'Itavi, en 2023, la production française d'œufs devrait dépasser de 3,9% celle de 2022 mais rester inférieure de 4,4% au niveau de 2021.

Cependant, la reprise de la production reste insuffisante face au dynamisme de la consommation. Avec la hausse des prix de l'alimentation, les consommateurs français se sont tournés vers la protéine de l'œuf. Selon le CNPO, la

consommation française d'œufs devrait atteindre le niveau record de 229 œufs/personne/an en 2023 contre 221 en 2022. En dépit de la hausse de son prix, l'œuf reste, selon l'Itavi, presque quatre fois moins cher que le filet de poulet. En fin d'année, le marché s'est à nouveau retrouvé sous pression de la demande. En conséquence, la cotation des œufs est repartie à la hausse, flirtant avec les 14€/100 œufs en décembre.

Face à cette demande, les exportations françaises d'œufs et d'ovoproduits reculent afin de privilégier le marché intérieur et d'éviter d'avoir recours aux importations. **Mais la France reste déficitaire**, le taux d'auto-provisionnement perd un point à 95,4% selon l'Itavi. Le solde commercial s'améliore mais reste largement déficitaire surtout en valeur, compte tenu de l'inflation.

Avec la baisse du prix des matières premières, **le prix de l'aliment recule de plus de 16% entre 2022 et 2023, mais il reste encore supérieur de 10% à celui de 2021.**

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Dans un contexte inflationniste le consommateur privilégie les œufs, la protéine anti-crise entraînant une hausse de la demande.	
La Directive IED est en cours de révision au niveau de l'Union européenne. Son adoption entraînerait un coût supplémentaire de mise en conformité pour les élevages.	
Depuis le 1 ^{er} janvier 2023 l'ovosexage est mis en place, seulement en France et en Allemagne dans l'UE. Ceci représente un coût supplémentaire pour la filière et une distorsion de concurrence.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

En 2023, l'œuf bio traverse une crise majeure. En cette période d'inflation, les consommateurs privilégient les produits alimentaires les plus abordables. Le prix des œufs bio a augmenté de 12,2% en 2023 par rapport à 2022, devenant ainsi supérieur de 54% au prix moyen des œufs de poule. Les achats d'œufs bio chutent de 13,3%, tandis que les achats totaux d'œufs progressent, au bénéfice notamment des œufs plein air. D'après l'observatoire du Synalaf, **les mises en place de poules pondeuses bio diminuent de 5,6% en 2023 par rapport à 2022 et de 12% sur deux ans**. La production d'œufs enregistre une baisse de 18% en 2023 par rapport à l'année précédente. Selon l'Agence Bio, le nombre de producteurs français d'œufs bio a reculé de près de 8% sur une période de dix mois, entre 2023 et 2022.

Eureden, groupe coopératif multi-filières a repris en 2023 la société allemande Ovofit, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits élaborés d'œufs (omelettes, œufs pasteurisés, bouchés aux œufs...). Avec ce rachat, Eureden ambitionne de devenir le leader européen des produits élaborés d'œufs. De plus, la reprise d'Ovofit, positionnée à 100% sur des œufs alternatifs permet aussi

à Eureden d'accélérer son objectif de commercialiser en 2025 via sa marque Cocotine, des ovoproduits élaborés à 100% à partir d'œufs alternatifs.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La **maîtrise de l'influenza aviaire**, reste un enjeu fort de la filière. Les cas déclarés en élevages d'œufs en Bretagne ont eu des conséquences importantes sur toute la filière sur la majeure partie de l'année.

La directive sur les émissions industrielles est en cours de révision au sein de l'Union européenne. Désormais, les élevages de plus de 21500 poules pondeuses devront limiter les émissions de polluants (notamment azote, phosphore et ammoniac) pour poursuivre leur activité.

Dans le cadre du conflit russo-ukrainien, l'UE a **supprimé les taxes à l'importation des œufs et ovoproduits en provenance d'Ukraine**. Sur les huit premiers mois de 2023, les importations européennes ont progressé de 104% en volume, avec une augmentation de 167% en provenance d'Ukraine. Jusqu'alors les œufs ukrainiens étaient peu présents sur le territoire français. Or, le plus important producteur d'œufs ukrainien, **Avangard, vient d'ouvrir plusieurs bureaux de vente en**



France dans l'objectif de commercialiser ses produits : l'origine ukrainienne pourrait prendre une place plus importante à l'avenir.

Aujourd'hui, seuls deux pays, l'Allemagne et la France, ont mis en place l'ovosexage en lien avec l'interdiction du broyage des poussins. En France, le surcoût de l'ovosexage a été estimé à 50 M€ par an. Actuellement neuf pays de l'UE souhaitent s'engager à terme dans l'interdiction de l'abattage des mâles. La Commission européenne a donc **lancé une étude d'impact afin d'aller vers une harmonisation de la réglementation au sein de l'UE**.

Des jeunes bovins à la rescousse

Sans surprise, les abattages de bovins poursuivent leur déclin en Bretagne. La contraction du cheptel ne laisse pas augurer de reprise. Les prix élevés de tous les bovins reflètent cette tension sur les approvisionnements. Dans ce contexte, les abatteurs encouragent l'engraissement de jeunes bovins croisés afin d'atténuer les pertes de volumes. Quant au marché des veaux de boucherie, il est lui aussi en décroissance et les cotations sont bien orientées.

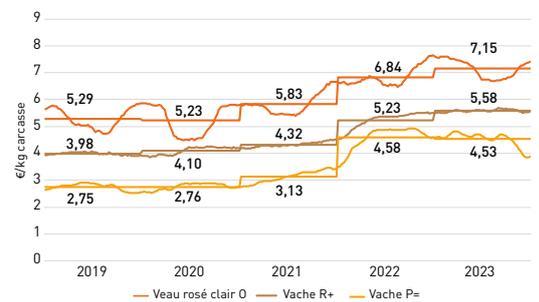


UN MARCHÉ TOUJOURS PORTEUR

Les cotations des bovins demeurent exceptionnellement élevées en 2023. Le prix moyen des vaches R+ monte même une marche supplémentaire en 2023 par rapport à 2022 en établissant un record de 5,58€/kg de carcasse. Le cours des vaches laitières de réforme P= refluent fin 2023 ce qui mène à une moyenne annuelle de 4,53€/kg de carcasse, soit une légère baisse de 1,1% par rapport à 2022. Le marché du veau de boucherie est aussi porteur : le cours moyen du veau rosé clair O gagne 4,5% à 7,15€/kg de carcasse.

Les résultats courants par UTA des exploitations spécialisées en viande bovine devraient connaître une légère progression en 2023 d'autant que les charges sont en légère baisse.

Des cotations toujours soutenues



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - FranceAgriMer - Cotations régionales hebdomadaires au 25/03/2024

26 600

€/ETP non salarié

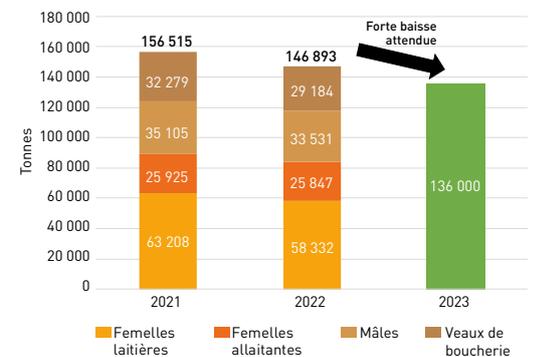
C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de viande bovine en 2022

LA PRODUCTION CHUTE

Les chiffres de l'EdE sur le nombre de bovins bretons prenant la direction de l'abattoir suggèrent que la décroissance devrait être de même ampleur en 2023 qu'en 2022. Ce chiffre est en effet en baisse de 7,4% par rapport à 2022, après un précédent recul de 6,1%. Le nombre de bovins bretons abattus décroît de 4,3% pour les bovins mâles, de 6,6% pour les veaux de boucherie, de 7,8% pour les femelles allaitantes et de 9,1% pour les femelles laitières !

D'après ces évolutions, la production régionale de viande bovine devrait s'établir à 136 000 tonnes soit un repli de 5,9% sur l'année. La production bretonne ne représente qu'environ la moitié des abattages régionaux de bovins. En 2023, ces derniers régressent de 4,5% par rapport à 2022.

Une forte baisse de production en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste, SAA. Pour 2023, estimation Chambre d'agriculture à partir des données EdE

275 000

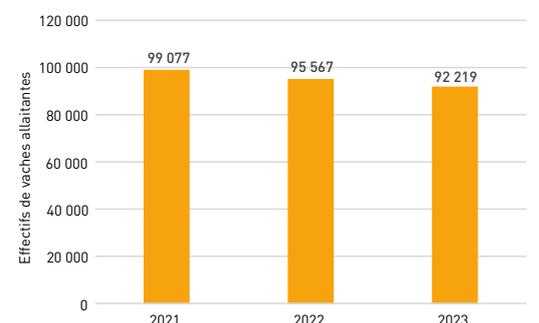
tonnes

C'est la quantité de viande bovine abattue en Bretagne en 2023

LA DÉCAPITALISATION CONTINUE

Le cheptel allaitant breton continue de perdre des vaches en 2023. La région compte environ 92 000 vaches allaitantes. Leur nombre recule de 3,5% en 2023 par rapport à 2022, soit un rythme de disparition équivalent à celui de la moyenne quinquennale. Sur dix ans, la diminution s'élève à 21%. Le nombre de vaches allaitantes bio est de 6 448 en 2022, en légère croissance par rapport aux 6 243 têtes de 2021. Le cheptel laitier se contracte aussi, le nombre de vaches tombant sous la barre des 700 000 (693 000 fin 2023). Les effectifs laitiers baissent pour la 6^e année consécutive. Ils sont désormais repassés au-dessous du niveau des années 2010. Au plus haut, en 2017, la Bretagne comptait 778 000 vaches laitières, soit une baisse de 11% depuis.

Le cheptel allaitant breton poursuit son déclin



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Infocentre des EdE de Bretagne

6,7%

Part des effectifs des vaches allaitantes bretonnes en bio

Les dynamismes de marchés en 2023

Le marché des bovins est caractérisé par une offre en berne. Ainsi, la production européenne se contracte de 3,1% entre 2022 et 2023. En France, la chute est encore plus marquée puisqu'elle est de 4,7% sur cette période. La Bretagne ne fait pas exception. **Le nombre de bovins produits par la région baisse de 7,4% en 2023 par rapport à 2022.** L'ensemble des catégories sont touchées.

Malgré une nouvelle hausse des prix à la consommation de 7,8% en 2023 pour les viandes de bœuf et de veau, la consommation française résiste. Cal-

culée par bilan sur 2023, elle est en repli de « seulement » 3,7% par rapport à 2022. La consommation baissant moins vite que la production, le solde des échanges français s'est dégradé en 2023. Exportations et importations ont régressé, les premières plus fortement que les secondes. Une part grandissante de bovins mâles sont engraisés en France plutôt qu'exportés en vif afin de compenser partiellement la baisse des cheptels.

Ce déséquilibre offre/demande permet aux cotations de l'ensemble des bovins de rester à des niveaux très élevés. **Le**

cours moyen de la vache allaitantes R+ grimpe ainsi à une moyenne annuelle de 5,58€/kg de carcasse en 2023 soit 40% au-dessus des prix en vigueur avant la croissance des trois dernières années. Les prix des vaches laitières régressent légèrement sur l'année. La cotation de la vache P= finit 2023 à une moyenne de 4,53€/kg, un niveau qui demeure élevé par rapport aux années précédant l'envolée des cours.

En parallèle, les coûts de production restent très hauts en 2023. L'indice Ipampa viande bovine, qui mesure les prix d'achat des moyens de production agricoles, baisse légèrement au cours de l'année mais sa moyenne est quasiment identique à 2022.

Le marché des veaux de boucherie connaît une nouvelle hausse de ses prix en 2023. Le cours moyen du veau rosé clair O s'établit à 7,15€/kg de carcasse en 2023 (+4,5% par rapport à 2022). Ce bon équilibre des marchés s'est une fois de plus fait au détriment des volumes de production. **Les sorties boucherie sont de nouveau en repli de 6,5% en Bretagne en 2023 par rapport à 2022.**

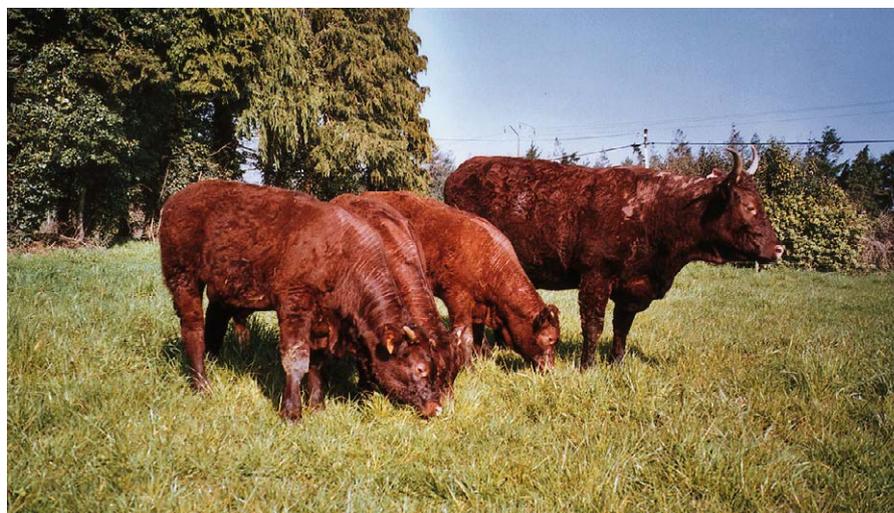
Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
L'institut de l'élevage prévoit un recul de 1,2 % de la production française de viande bovine en 2024. La tendance devrait être la même au sein de l'UE. Cette baisse de l'offre devrait soutenir les cours.	
Que ce soit au niveau européen ou au niveau national, la consommation pourrait continuer à être affectée par l'inflation. Il est probable qu'elle se contracte mais probablement moins rapidement que la production.	
Le coût des céréales et de l'énergie étant en baisse, les charges devraient poursuivre leur reflux au moins sur la première moitié de 2024. La rentabilité des élevages devrait donc s'améliorer.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

La MHE (Maladie hémorragique épidémiologique) a fait son apparition en France en septembre 2023 et s'est rapidement étendue à toute la moitié ouest du pays, Bretagne incluse. Cette maladie n'est pas létale pour les bovins mais génère du temps de travail et des frais supplémentaires pour l'éleveur. L'apparition de cette maladie n'a cependant pour l'instant que des conséquences limitées sur les marchés. Les principaux clients de la France, Italie et Espagne, acceptent l'envoi de bovins en provenance des zones réglementées sous certaines conditions (désinsectisation et analyses PCR entre autres).

L'Union européenne a définitivement ratifié le 9 juillet 2023 un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande. **Celui-ci prévoit l'ouverture progressive en sept ans d'un contingent à droit réduit de viande bovine néo-zélandaise de 10000 tonnes.** L'accord UE/Chili est signé le 13 décembre et prévoit que le contingent pour la viande bovine chilienne passe de 2900téc en 2022 à 4900téc à l'entrée en vigueur. Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec le Mercosur et la reprise des négociations de l'accord commercial avec l'Australie a été repoussée d'au moins deux ans.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Alors que l'Union européenne a abandonné son projet de révision de ses normes bien-être, elle prévoit néanmoins de mettre à jour sa réglementation sur le transport des animaux. La Commission européenne a présenté ses propositions le 7 décembre 2023. Le changement le plus notable concerne **le transport de veaux : il serait interdit pour les animaux de moins de cinq semaines.** Des restrictions sur la durée de transport des autres bovins seraient mises en place.

L'export de bovins vifs vers les pays tiers serait toujours possible avec un encadrement.

Face à la décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants et à la baisse des abattages qui en découle, les abatteurs se tournent vers l'engraissement des jeunes bovins. La France dispose d'un potentiel non négligeable : elle exporte plus d'un million de broutards par an et 350000 veaux laitiers. En Bretagne, **des entreprises comme Bigard et Cooperl développent l'engraissement de jeunes bovins croisés** en proposant des contrats aux éleveurs.

Légumes en période de turbulences

Les conditions climatiques ont affecté autant la production que la demande en légumes. L'inflation a aussi pénalisé la consommation, alors que la demande à l'exportation a été présente. La filière doit faire face à plusieurs défis : la réglementation sur les emballages plastiques, la décarbonation et l'utilisation d'énergies renouvelables en serres biologiques.



© Karolina Kolodziejczak - Unsplash

LE PRIX DU CHOU-FLEUR S'ENVOLE

Les surfaces implantées dans l'Ouest (Bretagne et Basse-Normandie) demeurent stables sur une année, masquant une baisse de 22% par rapport à la moyenne quinquennale. La diminution est plus marquée dans cette région qu'au niveau national. Le recul des apports de 6% constaté au cours du 1^{er} semestre 2023 par rapport à la même période en 2022 a été accentué en fin d'année par les effets de la tempête Ciarán et des fortes précipitations. En 2023, la baisse des apports s'élève à 8%, avec une chute de 28% au cours des deux derniers mois par rapport à la même période en 2022. Conséquence des tensions sur l'offre, le prix moyen pour l'année 2023 s'avère être pratiquement le double de celui de 2022 et dépasse de 80% la moyenne quinquennale.

Un recul des apports bretons de chou-fleur gros calibres



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Draaf Bretagne-Srise et RNM au 25/03/2024

73%

des choux-fleurs français sont produits dans le Finistère et les Côtes-d'Armor

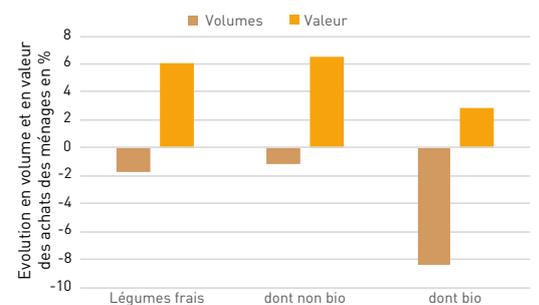
-8,4%

recul des achats des ménages de légumes frais bio en 2023

RECUL DES ACHATS DES MÉNAGES DE LÉGUMES FRAIS

En 2023, les achats de fruits et légumes frais ont diminué de 2,3%. Les prix des légumes ont augmenté de 6,1% sur une année. Les légumes biologiques - 6,6% du marché des légumes - ont subi une baisse de volumes de 8,4%, bien que la hausse de leur prix (+2,9%) soit moindre que celle des légumes non biologiques (+6,5%). Seuls 57,7% des ménages français achètent des légumes biologiques, contre 99,4% pour les légumes conventionnels. En 2023, chaque ménage a acheté en moyenne 155,3kg de légumes frais (en repli de 4,7kg par rapport à l'année précédente), pour un montant total de 457,5€, en augmentation d'environ 10€. Sur la période de 2019 à 2023, les ménages français ont réduit leurs achats de légumes de 13,3 kg chacun.

Un recul des achats des ménages de légumes frais de 1,7% en 2023/2022



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Kantar Worlpanel

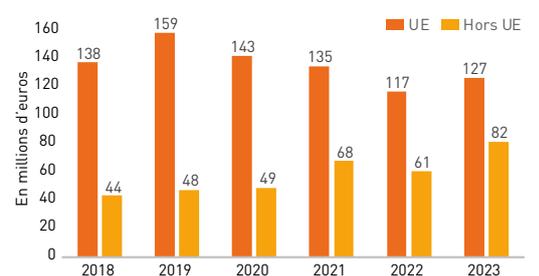
54%

des exportations bretonnes de légumes frais sont à destination de l'Union européenne

DES EXPORTATIONS DE LÉGUMES FRAIS EN HAUSSE DE 16 %

Le chiffre d'affaires des exportations bretonnes de légumes frais s'élève à 209 millions d'euros, en hausse de 16% par rapport à 2022. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des prix, alors que les volumes expédiés ont baissé de 7%. La demande croissante en valeur de nos partenaires européens cache en réalité une diminution des volumes. Quatre pays (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Italie) représentent 49% des exportations bretonnes de légumes frais en valeur pour l'année 2023. Le Royaume-Uni est le 1^{er} acheteur au sein des pays tiers, avec des exportations presque triplées, le plaçant ainsi en 2^e position globale.

Une hausse des exportations extra-européennes



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 29/03/2024

Les dynamismes de marchés en 2023

L'année écoulée s'est avérée complexe pour l'ensemble des légumes, avec **des conditions météorologiques ayant des répercussions à la fois sur la production et la consommation**. Les températures douces du printemps, combinées à des pluies estivales limitées, ont favorisé la croissance des choux-fleurs et des artichauts. Cette abondance a conduit à une accumulation d'inventus d'artichauts en mai et juin, aggravée par la fermeture depuis le printemps 2022 de l'usine D'Aucy, dédiée à leur

transformation. Pour pallier cette situation, la coopérative Les Maraîchers d'Armor prévoit d'ouvrir en juin 2024 une unité dédiée à la transformation d'artichauts ne répondant pas aux normes de distribution. Concernant les tomates, le manque de luminosité au printemps a retardé le développement des rendements. En novembre, malgré des cours fermes et un potentiel de volume encore conséquent dans les serres, la production a été interrompue par la tempête Ciarán,

qui a causé d'importants dégâts principalement dans la zone côtière Nord du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Quant aux légumes de plein champ, les fortes pluies à partir de novembre ont entravé le ramassage de nombreux légumes (poireaux, choux-fleurs, etc.). Les faibles volumes sur le marché français mais aussi européen ont fait flamber les cours.

Du côté de la consommation, l'inflation a eu un impact généralisé sur la demande de légumes, avec pour certains d'entre eux une tendance qui a été amplifiée par d'autres facteurs. Par exemple, la concurrence de l'échalote de semis, plus compétitive, a limité les ventes de l'échalote traditionnelle bretonne. Pour les tomates, c'est la météo estivale défavorable à la consommation qui a réduit la demande en grappes. En revanche, la demande à l'exportation a soutenu le marché des choux-fleurs, principalement en raison d'un déficit européen persistant.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
La consommation de fruits et légumes a déjà reculé en France en 2023. L'inflation qui se poursuit début 2024 risque de maintenir cette tendance.	
L'annulation en juin 2023 du décret sur les restrictions de commercialisation du 21 décembre au 30 avril de légumes bios produits sous serres chauffées va permettre de commercialiser les tomates et concombres en bio dès le début de la campagne.	
La production de tomates a reculé en Bretagne de plus de 10% en deux ans. Le maintien du prix du gaz à un niveau élevé risque d'impacter les volumes de production en 2024.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

La Sica de Saint-Pol souhaite **donner une nouvelle dynamique à la filière endive** en retrouvant le niveau de production d'il y a quatre ans, soit 6000 tonnes. Dans cet objectif, elle a créé une station de forçage pour venir en appui aux producteurs. Actuellement la filière compte 15 producteurs pour une production de 4500 tonnes (dont 600 tonnes en bio). La Sica espère que cette initiative encouragera de nouveaux producteurs. Sur les quinze, huit ont plus de 55 ans en 2023.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

En France, le décret du 20 juin 2020 issu de la loi Agéc, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce **décret interdit l'utilisation d'emballages plastiques pour tous les fruits et légumes frais à l'exception de ceux conditionnés en lots de 1,5kg ou plus, ainsi que pour 29 produits** présentant un risque de détérioration lors de la vente en vrac. Parallèlement, au niveau de **l'Union européenne, un accord provisoire prévoit l'interdiction des emballages plastiques à usage unique pour les fruits et légumes non transformés à partir du 1^{er} janvier 2030**. Néanmoins, chaque Etat membre aurait la possibilité d'établir une liste de produits exemptés. Le débat sur les emballages plastiques n'est pas terminé, Interfel réclamant l'abrogation du décret.



Une mesure adoptée par l'Inao en 2019 pour la production bio, stipule qu'à partir de janvier 2025, **toutes les serres chauffées devront recourir aux énergies renouvelables, qu'elles soient en conversion ou certifiées AB avant janvier 2020**. Les serres nouvelles ou certifiées depuis janvier 2020 étaient déjà concernées par cette obligation.

Bien que la production **légumière ne participe qu'à hauteur de 5% à l'empreinte carbone de l'agriculture, les entreprises de la filière travaillent à la réduction de leur impact environnemental**. Par exemple, le Cerafel a procédé à des tests utilisant la méthode et l'outil en cours de développement par le CTIFL. Trois premiers bilans carbone ont été réalisés : deux dans des exploitations en conventionnel (une en

production sous abris et l'autre en production de légumes de plein champ) et la troisième en légumes biologiques de plein champ. Dans ce cadre, cinq domaines sont pris en compte : les énergies, les intrants, les infrastructures, les engins et outils et les déplacements de la main d'œuvre. Les Organisations de Producteurs sont aussi concernées avec l'utilisation des références de la base de données Agribalyse. Cependant, étant donné que les pratiques agricoles ont évolué depuis la création de cette base, une révision de celle-ci s'avère nécessaire. Ces références serviront également à l'affichage environnemental des légumes prévu en France pour 2024.

Une récolte prometteuse contrariée par la météo

Malgré une hausse des surfaces, les conditions climatiques ont à nouveau impacté les productions légumières (principalement le pois et le haricot vert). Côté demande, l'inflation entraîne un recul des achats des ménages. Le déficit français en légumes transformés continue de se creuser.



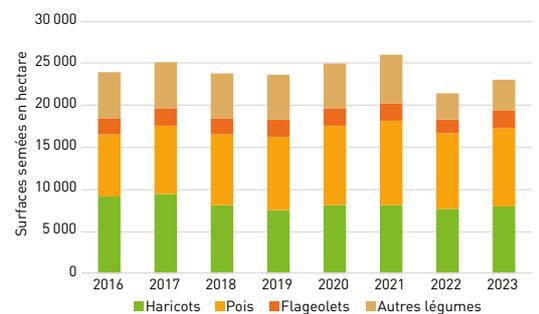
© MichelleTresemmer - Unsplash

LE FLAGEOLET SE RENFORCE

Le Grand-Ouest* est la 2^e région pour les surfaces nationales en légumes pour la transformation, couvrant 36% des surfaces nationales, avec 57% des surfaces pour les flageolets. Le pois reste le légume le plus semé occupant 9 270 ha en 2023, suivi par les haricots (7 978 ha) et les flageolets (2 103 ha). Les autres légumes (incluant les épinards, les carottes...) représentent 3 760 ha. Les surfaces progressent de 7% par rapport à 2022. La hausse est de 35% en flageolets et 18% pour les autres légumes. Cependant, en comparaison avec la moyenne 2020-2022, les surfaces totales reculent de 4%, même si le flageolet enregistre une progression de 9%. Le Grand-Ouest représente 31% des volumes nationaux récoltés en pois et haricots.

* Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire

Une hausse des surfaces semées en légumes destinés à la transformation dans le Grand-Ouest



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Cénaldi

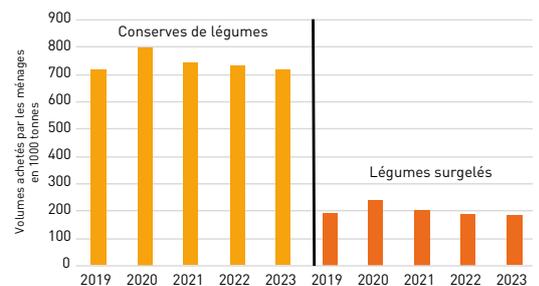
23 112 ha

c'est la surface semée en légumes pour la transformation dans le Grand-Ouest

L'INFLATION PÈSE SUR LES ACHATS DES MÉNAGES

Les achats de légumes transformés reculent par rapport à 2022, aussi bien pour les conserves (-2%) que pour les surgelés (-4%). Cette baisse est encore plus marquée par rapport à la moyenne 2019-2022 : -10,5% en légumes surgelés et -3% pour les conserves. En légumes surgelés, selon Nielsen, les gammes natures, plus abordables, maintiennent leurs ventes, notamment les mélanges et les épinards. Quant aux achats de pommes de terre transformées (pommes de terre surgelées et chips), destinés à la consommation à domicile, ils augmentent de 1% en 2023 par rapport à 2022. Cette hausse atteint 9% par rapport à 2019.

Un recul des achats de légumes conserves et surgelés



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Kantar Worlpanel pour FranceAgriMer, Unilet, GIPT, CNIPT et ANICC

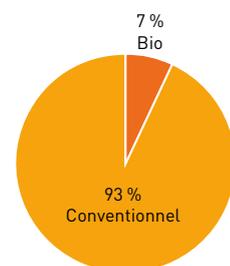
+12%

hausse des prix au détail des légumes surgelés et en conserves sur un an

4 700 HA : SURFACES DE LÉGUMES POUR LA TRANSFORMATION EN BIO

Les surfaces sont plutôt proches de la stabilité après une période de croissance. En 2022, les Organisations de Producteurs adhérentes au Cénaldi ont cultivé 4 700 ha de légumes bio. Ceci représente 7% des surfaces nationales en légumes bio pour la transformation des OP. Il existe un tiers de surfaces en légumes bio supplémentaires cultivées par des producteurs indépendants. Au total, plus de 40 000 tonnes de légumes bio sont récoltées au niveau national. Le Grand-Ouest représente 72% des surfaces nationales en légumes bio (contre 35% pour la production conventionnelle), avec 1 200 ha de pois et 980 ha de haricots bio. 80% des légumes bio destinés à la transformation sont orientés vers la surgélation, avec des volumes multipliés par deux depuis 2018.

7% des surfaces françaises de légumes pour la transformation consacrées au bio en 2022



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Unilet

+57%

hausse des surfaces semées en légumes bio entre 2018 et 2022 en France

Les dynamismes de marchés en 2023

Après une campagne 2022 catastrophique pour la plupart des légumes et particulièrement en haricots, les résultats sont globalement meilleurs cette année. Cependant, la campagne a encore une fois été marquée par des difficultés liées aux conditions climatiques. **En pois, le début de saison a été assez clément mais un épisode de chaleur dans le Grand-Ouest a conduit à des abandons plus importants** qu'en 2022. Les volumes récoltés sont inférieurs de 14% au prévisionnel. Il existe des différences selon les régions, avec seulement 5% d'abandon au niveau national.

En haricots, les conditions climatiques du début de la campagne ont été favorables, permettant de bons rendements. Cependant, fin août, les volumes prêts à être récoltés ont dépassé la capacité de traitement des usines de transformation, entraînant l'abandon d'une partie de la récolte.

En conséquence, dans le Grand-Ouest, les volumes sont inférieurs de 12% aux prévisions. Il n'y a pas de problèmes de qualité.

Malgré l'abandon de 11% des surfaces, les bons rendements permettent une récolte de flageolet supérieure de 22% à celle de 2022.

L'épinard a souffert du désengagement des producteurs en raison du manque de solutions de protection phytosanitaire et aussi du manque d'irrigation. Les surfaces reculent à nouveau, entraînant une hausse des importations pour satisfaire une consommation qui se maintient. La production de jeunes carottes est confrontée depuis cinq à six ans à un problème du décalage de maturité par rapport aux pois, ce qui pose problème pour la fabrication des mélanges petits pois/carotte. En brocoli, une grande partie de la production est arrivée à maturité en même temps, entraînant des difficultés logistiques.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Selon l'Unilet, 99% des 77 usages agronomiques essentiels à la production de légumes d'industrie sont menacés par le retrait potentiel d'une substance active. La réduction des moyens de protection des plantes fragilise l'attractivité des productions légumières.	
Le décret Reuse permettant la réutilisation des eaux usées sur le site après traitement est paru. Il permettrait d'utiliser les eaux usées pour le nettoyage de l'intérieur des usines et limiterait ainsi les prélèvements d'eau par les entreprises. Ce procédé est déjà en place en Belgique.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

La fabrication de chips poursuit son essor en Bretagne. Le leader breton Altho, à travers sa marque Bret's, a déjà augmenté ses volumes de vente de 46% au cours des trois dernières années. L'entreprise projette de continuer sur sa lancée en investissant 100M€ dans une nouvelle usine à Saint-Gérand qui sera opérationnelle en 2025. Cette expansion permettra d'accroître la capacité de production de 40000 à 55000 tonnes. De son côté, Katell a doublé sa capacité en début d'année 2023 à Allaire (56). La société se positionne davantage sur des produits premium. Ses chips, cuites au chaudron sans colorants ni additifs, sont commercialisées sous les marques Terres de Breizh (en grande distribution) et La Locale.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le taux d'auto-approvisionnement français continue de reculer. Il atteint 57% en légumes en conserves et seulement 27% en légumes surgelés. Selon les calculs d'Unilet, l'objectif du plan de souveraineté de reconquérir cinq points d'ici 2030 nécessiterait le développement de 6% des capacités productives nationales. De plus, si on incite deux tiers des Français à consommer cinq fruits et légumes par jour, comme le préconise le Ministère de la santé, il faudrait développer les volumes de 5%. En cumulant ces deux



© Louis Hansel - Unsplash

objectifs, cela amènerait à développer les capacités productives de 80000 tonnes.

Portée par l'interprofession légumes pour l'industrie, la démarche de progrès « Les Légumiers de demain » se poursuit. Après la définition de trois axes de travail (environnement, économique et social, qualité et nutrition) et de dix engagements chiffrés prioritaires définis pour 2027, le **plan d'action est en cours de rédaction.**

L'irrigation reste un enjeu important. En Bretagne, environ 46% des sur-

faces en légumes pour la transformation seraient irriguées (localisées pour les deux tiers dans le Morbihan). 92% des cultures bretonnes sont arrosées par des canons sur enrouleur, les pivots sur rampe n'étant que peu utilisés du fait du parcellaire de la région. **Selon l'UOPLI, atteindre 60% de la surface irriguée en légume nécessiterait 4 millions de m³, ce qui représente moins de 1% des précipitations sur une année en Bretagne** (26 milliards de m³ selon l'Observatoire breton de l'environnement).

La transmission : un enjeu majeur

Dans un contexte où la population des chefs d'exploitation est vieillissante, la question de la transmission des exploitations s'impose. Si le nombre d'installations est plutôt stable ces dernières années, le nombre des départs a fortement augmenté. Ainsi, le taux de remplacement des départs a sensiblement diminué, mais avec des dynamiques différentes selon les productions.



+11%

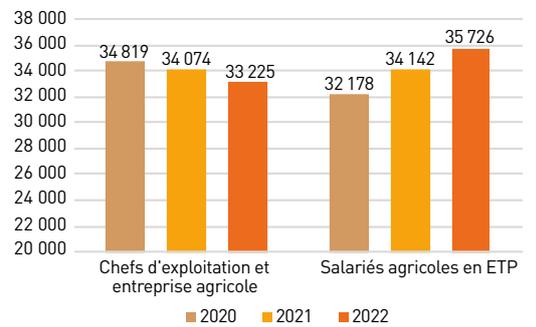
C'est l'augmentation du salariat agricole entre 2020 et 2022

70 000 ACTIFS AGRICOLES EN BRETAGNE

En 2022, les actifs agricoles sont un peu plus de 70000 en Bretagne, dont 51% de salariés agricoles comptabilisés en équivalents temps plein (ETP), 47% de chefs d'exploitation agricole (activités de cultures et d'élevage) et d'entreprise agricole (travaux forestiers et paysagers, ETA...) et 2% de conjoints collaborateurs et aides familiaux.

Entre 2020 et 2022, le nombre de chefs d'exploitation et d'entreprise agricole a diminué de 4,6% (soit -2,3% par an en moyenne), tandis que le salariat a progressé de 11% (soit +5,4% par an en moyenne).

33 200 chefs d'exploitation et d'entreprise agricole pour 35 700 salariés agricoles en ETP



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : MSA, données Bretagne

49,2 ans

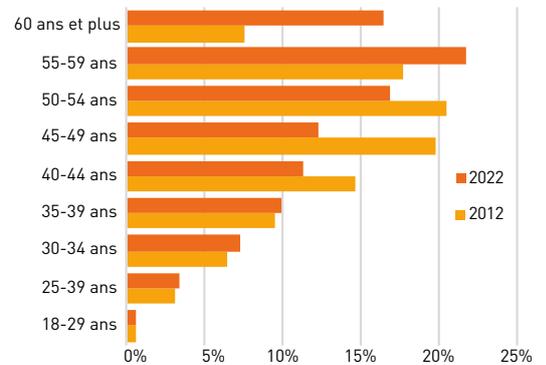
C'est l'âge moyen des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole en 2022

VIELLISSEMENT DE LA POPULATION DES AGRICULTEURS

Entre 2012 et 2022, la part des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole de plus de 50 ans est passée de 46% à 55% (+9 points), celles des plus de 55 ans, de 25% à 38% (+13 points).

Sur cette période, le nombre total d'agriculteurs a diminué de 19%, avec des évolutions très marquées sur certaines tranches d'âges. Ainsi, le nombre d'agriculteurs de plus de 60 ans a bondi de 77% (soit +2370 personnes). A l'inverse, avec une baisse de 45% (soit -6300 personnes), la chute est importante pour ceux de 40 à 50 ans. Quant aux agriculteurs les plus jeunes, ceux de moins de 40 ans, leur nombre diminue moins fortement (-12% sur les dix ans), preuve qu'un renouvellement partiel s'opère.

38% des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole de plus de 55 ans en 2022



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : MSA, données Bretagne

432

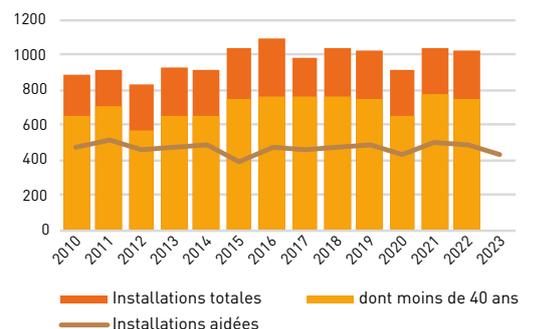
C'est le nombre d'installations aidées en Bretagne en 2023

UN MAINTIEN DU NOMBRE D'INSTALLATIONS

Le nombre d'installations en production agricole (hors champ des entreprises agricoles) est relativement stable ces dernières années en Bretagne. A part lors d'événements exceptionnels tels que le Covid en 2020, qui ont pu retarder des projets, le nombre d'installations en production agricole tourne autour de 1000 par an en Bretagne. Parmi elles, 740 en moyenne sont réalisées par des porteurs de projet de moins de 40 ans ; et parmi eux, autour de 480 bénéficient des aides à l'installation (aide DJA, Dotation Jeune Agriculteur).

En 2023, le nombre d'installations aidées est un peu plus faible (432), en raison du changement de la DJA et des règles sur l'accès au foncier, qui a pu occasionner quelques décalages sur 2024.

La moitié des installations totales sont des installations aidées



Chambre d'agriculture de Bretagne
Sources : MSA, Chambre d'agriculture de Bretagne, données Bretagne

Dynamique d'installation et de transmission

Diverses actions publiques avaient favorisé l'augmentation des installations dans les années 1990 : aide à la cessation d'activité en lait de 1984 à 2003, dispositif de préretraite (Pac de 1992), attributions de quotas complémentaires pour favoriser l'installation en lait, aides à l'installation mises en place par les collectivités locales. Une trentaine d'années plus tard s'ensuit naturellement une forte vague de départs en retraite.

Entre 2010 et 2021, le nombre total de **cessations d'activité agricole a augmenté de 61%**. Cette hausse est liée à l'augmentation des départs en fin de carrière, c'est-à-dire après 55 ans, leur nombre ayant bondi de 79% sur la période. En 2021, sur 2091 cessations d'activité, 1620 ont lieu après 55 ans, dont 1267 suite à un départ en retraite. Dans le même temps, le nombre **d'installations** est resté relativement stable, **autour de 1000 par an** tous âges à l'installation confondus. Le **taux de remplacement des départs (voir**

l'encadré) a donc mécaniquement diminué. Celui-ci est passé de 65% au début des années 2010 à 49% en 2021. Autrement dit, quand une installation

remplaçait le départ de 1,5 agriculteur quittant la profession il y a une dizaine d'années, actuellement une installation fait suite à deux départs.

TAUX DE REMPLACEMENT DES DÉPARTS : UN POUR DEUX OU UN POUR TROIS ?

Par le passé, le taux de remplacement des départs (départs sur installations) était calculé uniquement à partir des installations de personnes de moins de 40 ans, considérant que les porteurs de projet étaient essentiellement dans cette catégorie d'âge. La limite des 40 ans correspondait également au critère d'âge pour l'éligibilité à la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). Avec cette méthode, le taux de remplacement était de 50% (soit une installation pour deux départs) au début des années 2010, et de 36% actuellement (soit une installation pour près de trois départs).

Mais le profil des personnes qui s'installent a évolué ces dernières années. En particulier, **de plus en plus de personnes s'installent à un âge plus avancé, sur de « vrais » projets**, souvent dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Auparavant, une grande partie des installations de personnes de plus de 40 ans était présumée être le fait de changements de statut (de conjoint collaborateur à chef d'exploitation par exemple) ou de transferts entre époux, et non de véritables installations.

C'est pour prendre en compte cette évolution, et donc pour prendre en compte toutes les installations, quel que soit l'âge du porteur de projet, **que la méthode de calcul du taux de remplacement des départs a été modifiée.**

Transmission : des spécificités par secteur de production

Les **13330 éleveurs laitiers bretons** regroupent à eux seuls 44% des agriculteurs de la région. Parmi ces éleveurs, 40% ont plus de 55 ans ce qui laisse augurer des nombreux départs à venir dans les prochaines années. Le nombre de cessations a déjà été multiplié par 2,7 entre 2010/2011 et 2020/2021 avec en parallèle, des installations dont le nombre est resté assez stable. **Le taux de remplacement en lait s'est donc écroulé en dix ans, passant de 60%** (soit une installation pour 1,7 départ) **à 28%** (soit une installation pour 3,6 départs). A noter également que l'essentiel des cessations d'activité en lait a lieu après 55 ans : 83% en 2021, soit 712 sur un total de 862.

Les éleveurs de porcs sont particulièrement âgés puisque 47% d'entre eux ont plus de 55 ans. Pour le reste, les indicateurs sont quasiment les mêmes qu'en lait. Ainsi, les cessations d'éleveurs porcins de moins de 55 ans sont peu nombreuses (16%). Avec un taux de 27% (soit une installation pour 3,7 départs en 2021), le remplacement des départs est également très bas et en chute libre (il atteignait 59% au début des années 2010).

En aviculture, 37% des éleveurs ont plus de 55 ans : ils sont donc **en moyenne un peu plus jeunes** que leurs homologues en lait ou en porc. Cela s'explique notamment par une hausse



des installations en poules pondeuses pour la production d'œufs alternatifs, dont la demande s'est développée depuis une dizaine d'années. Globalement, les installations en aviculture (chair et œuf) sont ainsi passées d'environ 75 par an entre 2010 et 2015, à plus de 100 sur la période 2016/2021. Cette dynamique amène à un **taux de remplacement de 58% en 2021**, soit une installation pour 1,7 départ : **un taux relativement bon comparé** à ceux en lait ou en porc, même si lui aussi a sensiblement diminué en dix ans (-30 points).

Les maraîchers (et y compris les floriculteurs) sont **globalement très jeunes**

puisque seul 29% ont plus de 55 ans. Cela s'explique par **l'augmentation importante des installations dans ce secteur** : environ 85 par an au début des années 2010, contre 100 à 140 par an ces dernières années. Cela s'explique aussi par **l'importance des arrêts d'activité précoces** : en effet, un maraîcher sur deux cesse son activité avant 55 ans sur les années 2020/2021 (à noter que les arrêts précoces étaient moindres sur la période 2010/2018, de l'ordre d'un tiers). Au final, **l'installation dépasse les départs** dans ce secteur avec une installation pour 0,7 départ, soit un taux de remplacement des départs de 147%.

Des signaux contradictoires

La détente sur les matières premières permet à l'agroalimentaire breton de reconstituer en partie ses forces. Après avoir chuté, l'activité réenclenche une dynamique positive. Les négociations commerciales du début d'année 2023 se concluent sur de fortes hausses des prix de vente, ce qui permet à la rentabilité du secteur de retrouver des couleurs. La prudence reste malgré tout de mise.



© Marc Olivier - Ouest-France

UNE PRODUCTION FRANÇAISE QUI FAIBLIT

L'embellie post-covid de l'activité dans le secteur agroalimentaire français aura été de courte durée. Le niveau d'activité moyen sur l'année repasse en effet sous la barre des 100 points pour s'établir à 98. Sans compter 2020, ce niveau n'avait pas été observé depuis la crise de 2008.

Le chiffre d'affaires de l'IAA française connaît une stagnation en 2023 sous l'effet de la chute de la production industrielle et de la désinflation. Malgré ce chiffre d'affaires qui plafonne, la baisse continue du coût des matières premières agricoles françaises donne des leurs d'espoir.

La production agroalimentaire française recule en 2023



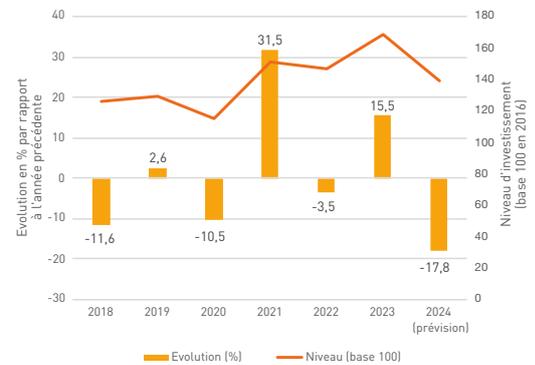
Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Insee, indice CVS et CJO, base 100 en 2015
Dernier point : décembre 2023

DES INVESTISSEMENTS EN RETRAIT

La reprise post-covid avait exacerbé les besoins en investissement avec des conditions de financement que l'on peut qualifier aujourd'hui de très facilitantes. Le revirement de situation dès la mi-2022 avec le début de la hausse des taux directeurs décidée par la BCE éteint progressivement cet emballement pour freiner, efficacement, l'inflation. L'année 2023 connaît un reliquat d'investissement qui lui permet d'afficher une belle évolution par rapport à 2022. En revanche, la prévision négative pour 2024 ne trompe pas sur le contexte économique et financier des IAA.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son aide : il réserve 2,3 Mds€ du plan France 2030 pour « investir dans une alimentation saine, durable et traçable ». Des innovations agricoles et agroalimentaires, allant de la recherche fondamentale jusqu'au déploiement industriel, sont soutenues.

Les investissements bretons devraient chuter en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Banque de France

LA MAIN D'ŒUVRE RÉGRESSE AVEC L'ACTIVITÉ

Le creux observé au printemps 2023, à 75467 salariés hors intérim, coïncide avec celui qui affecte les volumes de production du secteur. La hausse des recrutements au 3^e trimestre est en accord avec le net regain d'activité amorcé au 2nd semestre. Cette situation laisse présager une poursuite de la hausse des emplois.

Néanmoins le contexte reste tendu. Dans une enquête dévoilée en 2023 par les Associations Régionales des Industries Alimentaires, les tensions sur les métiers en usine sont plus élevées en Bretagne que dans les autres régions enquêtées. Pour les projets de recrutement en maintenance, 100% seraient difficiles.

Les emplois et l'intérim régressent



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Insee, estimations d'emplois. Dares, DSN et exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. Dernier point : 4^e trimestre 2023

+0,3%

de chiffre d'affaires dans l'IAA française entre décembre 2022 et 2023

100 M€

C'est le montant du volet « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 » de France 2030

73%

de recrutements difficiles dans les IAA bretonnes en 2023 (78% en 2022)

Les dynamismes de marchés en 2023

L'année 2023 était prévue pour être l'année de la transition et tel fut le cas : l'inflation connaît son pic au 1^{er} trimestre, freinant considérablement l'activité industrielle. Sur ce point, l'économie française est au diapason de celles de ses voisins. Après deux années de fortes hausses, la retombée du prix des matières premières agricoles est plus rapide qu'attendu, ce qui permet un net redémarrage des entreprises. Cependant, pour certains postes de charges dépendant de contrats, ceux conclus au plus fort de

la crise continuent de peser sur la rentabilité des entreprises. Le « mur de l'énergie » est très difficile à encaisser malgré le soutien de l'Etat.

Cette tension sur les coûts est répercutée sur les prix de vente aux distributeurs. Ceux-ci, échaudés par une année 2022 exceptionnelle – que ce soit en termes géopolitiques, économiques, financiers, environnementaux – ont accepté des hausses moyennes de 9%. A dire d'expert, certains distributeurs redoutaient jusqu'à un manque de produits à vendre.

Malgré tout, cette situation fragilise de nombreuses entreprises agroalimentaires. Au niveau national, le taux de marge annuel moyen (EBE/VA) qui s'établissait à 34,4% en 2021 remonte à 47,4% en 2023. Cette situation, donnant l'impression que les entreprises reconstituent temporairement leurs marges, cache une grande disparité compte tenu du périmètre considéré (viandes, laits, boissons, travail des céréales, tabac et autres). Selon une enquête menée par l'Association nationale des industries alimentaires, plus de la moitié (52%) des entreprises interrogées voient leur taux de marge diminuer en 2023, dans la continuité de 2022 (58%).

Face à la déconsommation et à la descente en gamme d'une grande partie des consommateurs, **l'incitation à la sous-traitance pour la grande distribution se fait plus forte.** Les entreprises agroalimentaires choisissant d'accroître la part de fabrications sous MDD perdent mécaniquement des marges de manœuvre sur leurs prix de vente. C'est donc sur leurs charges qu'elles doivent porter leur attention pour améliorer leur compétitivité.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Les négociations commerciales entre l'IAA et la distribution se seraient soldées par une hausse moyenne des prix de vente comprise entre 2 et 4 %. L'insatisfaction affichée par de nombreux industriels laisse présager une augmentation insuffisante.	
Les jeux olympiques et paralympiques 2024 seront l'occasion de mettre en avant les produits français à la fois dans les repas servis pendant les jeux, mais aussi au-travers d'animations dédiées aux visiteurs.	
Les charges liées à l'électricité vont augmenter : le gouvernement, motivé par la baisse des prix de l'électricité sur les marchés de gros, met fin au bouclier tarifaire pour les entreprises au 1 ^{er} janvier 2024. Celles ayant contracté quand les prix étaient au plus haut resteront protégées.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

La tendance générale à la baisse des volumes d'activité dans l'agroalimentaire breton prend fin au printemps 2023. Lors du 2nd semestre, le secteur installe une dynamique d'activité positive, aidé par la baisse des cours des matières premières agricoles et industrielles.

Dans ce contexte, **l'industrie agroalimentaire bretonne dans son ensemble maintient sa rentabilité** (sept entreprises sur dix font état d'une stabilité ou d'une augmentation de leur rentabilité en 2023) par rapport à la conjoncture difficile de 2022 (quatre entreprises sur dix). Ceci bien que la répercussion sur les prix de vente de toutes les hausses des prix des matières premières reste difficile.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Les tentatives de rééquilibrage des rapports de forces dans les filières se poursuivent. Un 4^e projet de loi Egalim est promis par le Gouvernement pour l'été 2024. Dans son viseur : la construction du prix en avant, les indicateurs de coûts de production et la question des centrales d'achats européennes. De plus, le président Macron annonce son souhait de voir transpor-



ser ces mécanismes à l'échelle européenne quand dans le même temps la capacité de l'Etat français à contrôler la centrale d'achat de Leclerc en Belgique est entravée par la justice belge.

Les enjeux environnementaux et sociaux animeront le secteur. Les impacts du décret Reuse ne devraient commencer à être visibles qu'à partir de 2025, compte tenu des délais d'équipement des usines. La présence de données environnementales, sociales et de gouvernance dans les rapports extra-financiers devient une obligation en 2024 pour les grandes entreprises européennes. Une extension à l'ensemble du secteur est-elle envisageable ? En tout état de cause, l'Etat

français entend rendre opérationnelle la stratégie nationale biodiversité et déployer l'affichage environnemental volontaire pour les produits alimentaires.

Les attentes des consommateurs continuent à mener les évolutions de l'IAA. L'importance des MDD dans les rayons est appelée à se maintenir. Dans le même temps, malgré une descente en gamme en réponse aux crises traversées ces dernières années, la tendance à la segmentation des offres devrait se poursuivre. Sous-traitance, restructuration stratégique et innovations continueront de façonner notre paysage agroalimentaire.

Contre vents et marées

Face à des tensions géopolitiques qui s'inscrivent sur le temps long, les acteurs des échanges internationaux doivent redoubler d'efforts pour maintenir leurs courants d'affaire. Dans ce contexte, sans surprise la Bretagne voit ses volumes se replier. Les diverses échéances électorales ainsi que le débat sur la politique commerciale européenne rendent l'avenir incertain.



© Bernd Dittrich - Unsplash

NOS EXPORTATIONS SE RÉTRACTENT

Avec 5,3 Mds d'euros exportés, les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes signent une année 2023 en léger retrait par rapport à 2022 (-2%). L'essoufflement de l'effet inflation ne suffit pas à expliquer cette situation : après -2,4% en 2022, l'année 2023 affiche une chute de 6,8% des volumes d'exportations. Ceux-ci repassent sous leur niveau d'avant-covid, ce qui pèse sur les résultats.

Si nos exports vers les pays tiers régressent pour la 3^e année consécutive (-6,2% en 2023), la baisse vers nos voisins européens (-7,2%) intervient après au moins trois années de maintien ou hausse.

Les exportations bretonnes reculent en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne

Source : Douanes au 13/02/2024

59%

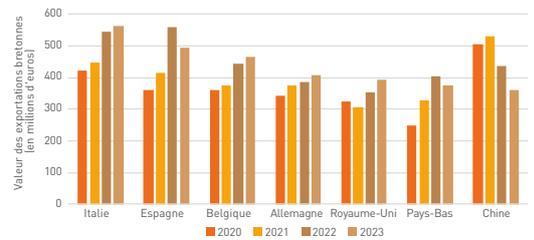
des exportations bretonnes en volume sont à destination de l'UE en 2023

NOTRE PALMARÈS PAYS SE RECOMPOSE

Cette année, l'Espagne perd sa 1^{ère} place après une année 2022 exceptionnelle. Outre les huiles, graisses et tourteaux (-30% en valeur/2022), les exportations vers ce partenaire se replient pour les céréales (-16 M€, -98%), les produits laitiers (-15 M€, -22%) et les produits à base de viande (-13 M€, -27%).

Pour l'Italie, les viandes de boucherie (250 M€) sont le principal déterminant de nos exportations et elles se renforcent en 2023 (+16%/2022). Le pays capte ainsi près du quart de nos exportations dans cette catégorie. La Chine quant à elle poursuit sa dégringolade : nos viandes de boucherie subissent le contexte chinois de surproduction porcine tandis que les produits laitiers y souffrent d'une baisse de consommation.

L'Italie est le premier client de la Bretagne en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne

Source : Douanes au 13/02/2024

-26 M€

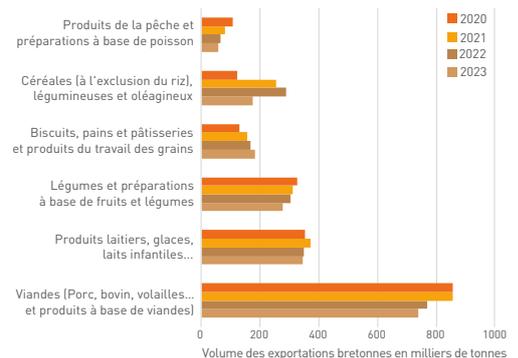
d'exportations d'huiles, graisses et tourteaux vers l'Espagne en 2023

NOS PRODUITS ANIMAUX PEINENT À S'EXPORTER

Nos volumes d'exportations de viandes sont en recul de 4% par rapport à 2022. Si les produits à base de viande progressent de 3%, les viandes de boucherie et de volaille perdent respectivement 5 et 7%. Le marché mondial de la viande porcine est toujours affecté par la faiblesse de la demande chinoise qui s'est réduite de plus de 60% depuis 2020 sans que d'autres débouchés ne semblent se développer.

L'ensemble des produits laitiers est relativement stable avec une baisse de seulement 1% de nos exportations sur un an. Cependant, les poudres de lait (-26%) subissent l'effet d'une demande chinoise qui a recouvré en partie sa confiance dans l'offre locale plus abondante.

Les volumes bretons exportés se replient en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne

Source : Douanes au 13/02/2024

1,6 Md€

d'exportations de viandes bretonnes en 2023

Les dynamismes de marchés en 2023

En 2023, l'excédent commercial français s'élève à 6,5 Mds€, en retrait de 3,7 Mds€ par rapport à l'année précédente. Le contexte sur les marchés des céréales pénalise les exportations françaises : la diminution des volumes exportés (-33% en blé tendre) et la baisse des prix à l'exportation (-22% en blé tendre) font chuter l'excédent commercial des céréales de 3,8 Mds€. Les produits agricoles transformés connaissent un relatif statu quo (-0,1 Md€). Dans le détail, les vins et spiritueux perdent 0,8 Md€ d'excédent en raison de l'écoulement des stocks américains constitués lors du covid et

des tensions logistiques qui ont suivi. En viandes, le déficit se creuse : les exportations sont quasi-stables (-0,5%), mais les importations sont en hausse de 0,3 Md€ (+3,6%) principalement à cause de la viande de porc (+21,6%). Les excédents en produits de la pêche, laitiers, des céréales et des huiles et graisses viennent contrebalancer la situation.

La Bretagne réalise un excédent commercial agricole et agroalimentaire de 1,3 Md€, en très léger retrait par rapport à 2022 (-0,9%). Cette évolution marque une forme de stabilisation

après une chute de près de 20% en quatre ans. Cependant, la conjoncture inflationniste rend nécessaire une analyse des volumes.

Au global, nos envois se rétractent de 7%. Ceux-ci sont principalement affectés par la baisse des volumes d'exportation de céréales et oléoprotéagineux (-112 kt, -39%), concurrencés par l'origine ukrainienne qui passe de 10 à 22 millions de tonnes en un an sur le marché européen.

Du côté de nos importations – en progression de 1% en valeur – céréales et oléoprotéagineux signent la plus forte hausse (+104 kt, +23%). Si nos achats brésiliens se réduisent de 13%, ils restent prépondérants (260 kt) pour notre alimentation animale. L'origine ukrainienne, qui fait plus que doubler, arrive en 2^{de} position à 126 kt. **Les viandes de boucherie et produits à base de viande régressent respectivement de 15% (-9,5 kt) et 13% (-2,3 kt).** Les imports de viande de volaille cèdent 2% (-1 kt). La crainte de voir les transformateurs bretons recourir massivement aux importations pour combler le déficit d'approvisionnement local ne semble donc pas (encore) se réaliser.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
Dévoilé à l'été 2023, le plan national « Osez l'export » vient prendre le relai du volet export du Plan de relance. Doté de 125 M€ d'euros, il vise à soutenir les efforts d'internationalisation des PME et ETI.	
Le transit de marchandise par la Mer Rouge (10% des échanges mondiaux) est rendu difficile par les attaques en mer des Houthis. Le re-routage par le Cap de Bonne-Espérance allonge les traversées vers l'Asie de dix à quinze jours et renchérit le coût de transport.	
Les contrôles sanitaires et phytosanitaires vont se renforcer en 2024 pour les exportations vers le Royaume-Uni. La mise en place de contrôles physiques à partir de mai engendre des craintes pour les produits ultra-frais.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Les diverses tensions à l'œuvre en 2023 ont mis sous pression les échanges mondiaux qui reculent de 5%. Ceux-ci se recomposent selon les ententes géopolitiques : l'intensification des échanges entre la Russie et la Chine, corollaire de leur éloignement commercial respectif vis-à-vis de l'Europe et des Etats-Unis, en est un parfait exemple.

Le commerce international a également été impacté par la hausse des mesures de restrictions aux échanges. Cette tendance s'expliquerait par un renforcement des politiques

industrielles nationales. Le respect des engagements climatiques est aussi évoqué pour expliquer ce phénomène : un quart du commerce mondial serait ainsi concerné par des mesures en lien avec cet enjeu.

Pour la Bretagne, le chiffre d'affaires à l'exportation donne « l'illusion d'une seconde bonne année », à l'instar de ce que nous concluons l'année dernière. Mais ceci est un mirage. En effet, le recul sur les volumes est important (-6,8%). Les causes semblent être conjoncturelles, en lien avec nos exports en grandes cultures, et structurelles avec la perte de puissance de nos filières animales.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'agenda électoral 2024 concernera plus de la moitié de la population mondiale. Échéance capitale s'il en est, les élections américaines ont la capacité d'impacter profondément le climat économique mondial des années à venir. Le renouvellement du Parlement européen met aussi en attente des réformes. Un certain attentisme est donc de mise pour les acteurs économiques.

Le thème de la politique commerciale de la Commission européenne, qui est mandatée par les Etats-membres pour négocier à l'international, risque de nous occuper une bonne partie de 2024. Les accords commerciaux avec le Chili et la Nouvelle-Zélande entreront en application. Le partenariat avec cette dernière inquiète, tant l'agriculture néozélandaise, compétitive et tournée vers l'export, peut fragiliser nos filières bovines et ovines françaises. De l'autre côté, la concurrence déloyale est un sujet majeur de contestation dans les mobilisations des agriculteurs. Les va-et-vient autour du Canada et du Mercosur ainsi que le maintien de l'exception douanière pour les importations ukrainiennes alimenteront les débats.



Une année difficile mais des signaux positifs

Pour le bio, 2023 a été aussi peu prospère que 2022. L'amont des filières s'est adapté de diverses manières, de façon à limiter les volumes et la saturation du marché. Début 2024 semble marqué par davantage de signaux positifs. Les autres signes de qualité ont également connu des temps difficiles, notamment en produits carnés et œufs. Mais l'année 2023 se termine sur un regain positif de la consommation.



© JC Gonram - Unsplash

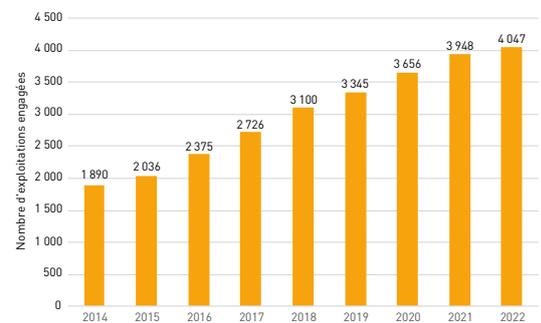
4 047

C'est le nombre de fermes bretonnes engagées en bio au 1^{er} janvier 2023.

▲ BIO : LA CROISSANCE SE POURSUIT MALGRÉ UN LÉGER RALENTISSEMENT

La croissance du nombre d'exploitations engagées en bio en Bretagne a ralenti entre 2021 et 2022 : +3,7%, alors qu'elle était de +6% entre 2020 et 2021. Cette progression est comparable au niveau national (+3%). Pour 316 nouvelles fermes bio, 166 arrêts de certification ont été recensés par l'observatoire de la production biologique en Bretagne. Une tendance qui suit celle du national. Cependant, l'Agence bio nuance les chiffres : la moitié des arrêts d'exploitations bio en France relèverait des départs à la retraite, et non d'un changement de pratiques. Enfin, rappelons que près de la moitié des candidats à l'installation, en Bretagne, s'orientent vers le bio.

Croissance du nombre d'exploitations bio en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Fnab et Agence Bio

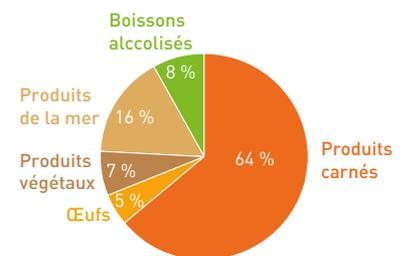
75

cahiers des charges sont actifs en Bretagne, entre labels de type Label Rouge et Appellations d'origine

▲ STABILITÉ DU NOMBRE DE DÉMARCHES SIQO EN BRETAGNE

D'après les chiffres provisoires en 2022, on compte en Bretagne 75 cahiers des charges de Label Rouge, IGP, AOC et AOP, pour lesquels plus de 20% des opérateurs sont présents dans la région. 48 d'entre eux s'appliquent sur des produits carnés (frais et transformés), quatre sur les œufs, 12 concernent les produits de la mer (frais et transformés), six les boissons, et cinq les produits végétaux. Le nombre de Siqo n'a pas évolué entre 2021 et 2022.

Stabilité du nombre de Siqo (hors bio) par catégories produits en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Inao, chiffres provisoires 2022

14%

c'est la progression des ventes en volume d'œufs plein air entre 2022 et 2023

▲ UNE BELLE ANNÉE, MAIS DES DISPARITÉS ENTRE LES CAHIERS DES CHARGES

Source de protéines abordable et appréciée du consommateur, les œufs dans leur ensemble ont le vent en poupe. Mais dans le détail, sur le 1^{er} semestre 2023, on constate que les œufs bio ont reculé entre 6,2% et 7,1% en volume par rapport au 1^{er} semestre 2022, tandis que le plein air a vu ses ventes progresser de près de 14%. Ces évolutions sont la conséquence d'un changement dans les priorités des consommateurs français. Avec l'inflation, le prix est devenu la raison principale d'acheter un produit en 2023. Au contraire, la mention d'un label de qualité baisse de 7 points par rapport à 2022, et le fait que le produit soit issu de l'agriculture biologique recule aussi dans les raisons d'achats. L'œuf plein air, répondant au critère de naturalité tout en étant compétitif sur le prix, est alors plébiscité par les consommateurs français.

Le prix devient la priorité des Français



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : C-WAYS Trendshaker, octobre 2023

A RETENIR EN 2023

La part du bio dans les paniers a bel et bien diminué. D'après Kantar Word Panel, les consommateurs lui consacrent en 2023 un budget d'achat de 164€ contre 188€ en 2021. Entre 2022 et 2023, le nombre d'articles vendus en GMS a donc baissé de 11% en bio, contre seulement 0,8% en conventionnel. Le bio ne représente plus que 4,2% du budget pour les produits de grande consommation et frais libre-service au 1^{er} semestre 2023, contre 4,7% en 2019. Tous circuits confondus, et malgré l'inflation, **le chiffre d'affaires du bio en 2023 a donc reculé** de 1,3% par rapport à 2019, année de référence pré-Covid.

Il est évident qu'avec près de 22% d'inflation alimentaire sur deux ans, les ménages cherchent à réduire son poids dans leurs dépenses quotidiennes. **Tous les rayons sont impactés par cette baisse.**

Le prix, certes 20 à 40% plus cher en moyenne que le conventionnel, n'est pas le seul responsable de cette baisse des achats : la réduction drastique de l'offre bio en GMS, responsable de 50% des ventes de produits bio, a contribué à accentuer ce cercle vicieux. L'institut d'étude Circana a observé jusqu'à 15% d'offre en moins certains mois de cette année par rapport aux mêmes mois de l'année 2022. Heureusement, cette tendance semble ralentir fin 2023. Olivier Clanchin, président du groupe agroalimentaire breton Olga, souligne d'ailleurs : « Il est temps d'arrêter de déréférencer des produits bio, car ceux qui restent sont en croissance ».

Début 2024, le rebond semble se confirmer pour certains acteurs, et

notamment des industriels rencontrés sur le CFIA, salon breton des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire.

Les Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine concurrencés par les autres promesses

Comme en bio, les labels bien connus tels que **les Labels Rouges, AOP-AOC ou IGP, sont de plus en plus concurrencés.** Alors que les consommateurs français connaissaient neuf labels et huit mentions en 2017, ils en identifient 13 chacun en 2022. « Zéro pesticides », « Bleu Blanc Cœur », ou encore « C'est qui le patron ?! » sont quelques exemples de segmentation parmi lesquels ils peuvent hésiter. De quoi accentuer la concurrence dans une conjoncture propice à la descente en gamme.

Alors que le bio et le Label Rouge représentaient 16% de la production nationale en 2022 en filière volaille, cette part tombe à 14% en 2023. **En Bretagne cette tendance inquiète inévitablement les deux organismes de gestion et de promotion de la volaille Label Rouge** : les Fermiers d'Argoat, également positionnés sur le porc et les œufs Label Rouge, ainsi que les Fermes de Janzé. Si aucun poulailler n'a dû être fermé, les deux organisations reconnaissent le caractère inédit de la baisse constatée sur ces deux dernières années. Particulièrement touchée, la découpe de poulet semble avoir atteint un prix plancher. Le poulet entier connaît quant à lui un regain depuis fin 2023. Déstabilisés par ce marché changeant, les associations de défense et de promotion ont désor-

mais pour mot d'ordre l'adaptation. Les Fermes de Janzé et les Fermiers d'Argoat incitent leurs adhérents à basculer momentanément vers d'autres cahiers des charges moins soumis à la baisse de consommation.

Profitant de son statut de produit de niche en pleine croissance (le whisky français ne représentant que 0,6% du marché), **le Whisky breton montre une très belle santé.** Ce sont au total 11 distilleries réparties sur la Bretagne historique qui ont rejoint l'IG Whisky de Bretagne depuis sa création. 460 000 bouteilles ont été produites en 2023, soit une augmentation de 8% par rapport à 2022. L'image de la Bretagne est très porteuse, si bien que Rennes a accueilli en avril 2023 la 1^{ère} édition d'un salon de dégustation 100% dédié au whisky français. De quoi conquérir les amateurs, et offrir à ce spiritueux de belles perspectives.

Du côté des cidres, l'excellence aura encore payé. Plusieurs cidreries, notamment labellisées IGP Cidre de Bretagne, ont remportées l'or, l'argent ou le bronze au Concours Général Agricole 2024. De quoi remettre du baume au cœur aux producteurs. Certains ont en effet été touchés par une baisse de rendement, allant jusqu'à moins 20% par rapport à l'année précédente. En cause, des chaleurs plus importantes à l'automne et une baisse de la pluviométrie, qui ont sérieusement impacté les volumes.

Quelles que soient les productions, **les Sigo doivent aujourd'hui réaffirmer leurs valeurs et leurs atouts auprès des consommateurs** qui doutent plus facilement. Toutefois, les budgets de communication des organismes défenseurs des signes de qualité sont souvent restreints. Par ailleurs, les évolutions des cahiers des charges, permettant aux signes de se prévaloir de nouvelles allégations (notamment environnementales), sont très longues à voir le jour. Enfin, certains Organismes de Gestion, comme celui des Oignons de Roscoff, plaident en faveur d'une adaptation de leur cahier des charges afin de permettre aux transformateurs intégrant des matières premières labellisées dans leurs recettes de le mentionner sur les étiquettes de leurs produits finaux. Des adaptations souvent longues, qui provoquent un décalage avec les attentes du consommateur... Cet écart devra inévitablement se réduire si ces signes de qualité historiques veulent conserver leur place dans les paniers.



©Moonborn - Unsplash

L'essor se poursuit

La production d'énergie renouvelable continue de progresser avec le double objectif de disposer de revenus complémentaires et de renforcer l'autonomie énergétique de l'exploitation. La méthanisation retrouve une rentabilité attractive même si les nouveaux projets sont plus complexes à mener. Le photovoltaïque confirme sa compétitivité pour l'autoconsommation et la vente totale. Quant au bois, l'enjeu demeure toujours de mieux valoriser les filières locales.



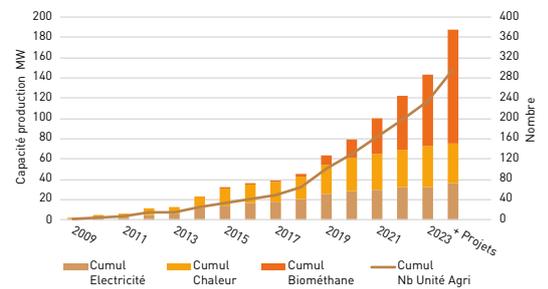
1181 GWh

de production d'énergie par les unités de méthanisation agricoles

MÉTHANISATION : TOUJOURS PLUS DE BIOMÉTHANE

Fin 2023, on comptait 234 unités agricoles dont 35 mises en service dans l'année (23 unités classiques et 12 couvertures de fosse). 124 sont en cogénération pour une puissance électrique de 39 MW soit une production de 261 GWh d'électricité. Ces unités, plus 36 autres alimentant une chaudière, valorisent une quantité de chaleur de 326 MWh. Enfin, 74 unités injectent du biométhane dans les réseaux, pour une capacité de 6636 Nm³/h soit une production d'environ 595 GWh de gaz. Cela représente 3,5% de la consommation de gaz de la région. Ce mode de valorisation est aujourd'hui prédominant. Soixante-deux sont en projet pour une capacité supplémentaire de 4074 Nm³/h de biométhane.

Forte hausse des unités de méthanisation agricoles en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Aile, 2023

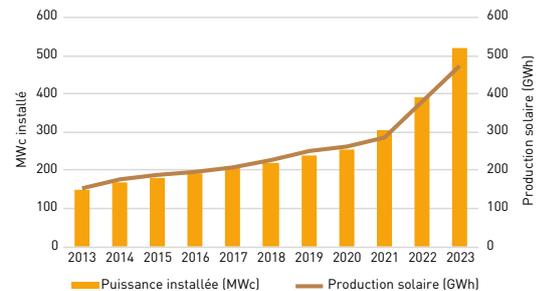
475 GWh

d'énergie photovoltaïque produite en Bretagne, la part agricole représentant 333 GWh

PHOTOVOLTAÏQUE : AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

La région Bretagne dispose de 36000 installations photovoltaïques en 2023 pour une production d'électricité de 475 GWh, en hausse de 25% sur un an. La part agricole est toujours difficile à estimer. Elle représente environ 10% des unités et 40% de l'énergie produite soit 190 GWh. La recherche d'autonomie pour limiter les charges d'électricité entraîne une augmentation régulière du nombre de projets en autoconsommation. Aujourd'hui, environ 59% des installations photovoltaïques agricoles sont en injection totale, 24% en autoconsommation avec vente de surplus et 17% en autoconsommation totale.

Croissance continue des installations photovoltaïques



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Open Data Réseaux Energie, 2023

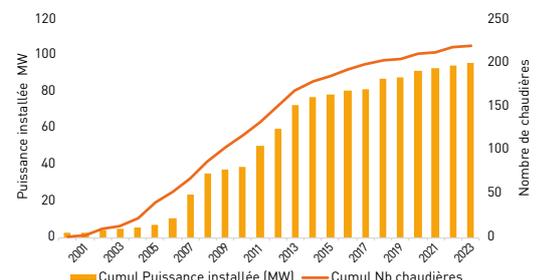
220

chaudières bois agricoles pour une puissance installée de 96 MWth

BOIS : VALORISER LA RESSOURCE LOCALE

220 chaudières bois agricoles dont 197 en élevage et 23 en serres sont répertoriées fin 2023. Elles représentent une puissance de 96 MWth (75% en serre et 25% en élevage) utilisant environ 92600 tonnes de bois. Depuis plusieurs années, la dynamique, soutenue par le plan bois énergie Bretagne, est portée par les élevages de porcs et de volailles. Elle est plus faible en serre. La compétitivité des gros projets bois dépend fortement du prix des énergies fossiles. La part de bois bocage produit par les Scic est en augmentation en 2023, représentant 24500 tonnes/an, et alimente en priorité les installations des collectivités.

Une faible croissance des chaudières bois agricoles



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Aile, 2023 Données provisoires

Les dynamismes de marchés en 2023

L'augmentation du nombre d'unités de méthanisation s'est poursuivie à un rythme élevé en 2023. La revalorisation des tarifs d'achat du biométhane en juin 2023 a permis de redonner de l'attractivité à des projets à la ferme dont la rentabilité posait question. Toutefois, le nombre de nouveaux porteurs de projets agricoles est resté assez faible de par le coût des installations et le niveau élevé des taux d'intérêt. **Les difficultés liées à l'acceptabilité sociétale de certains projets** se ressentent

également sur différents secteurs géographiques. La méthanisation passive associée à la couverture de fosse est restée sur une bonne dynamique (12 réalisations) permettant une valorisation du biogaz à la ferme (chaudières). Par contre la cogénération est en baisse d'attractivité.

Suite à la crise énergétique, le photovoltaïque en autoconsommation apparaît désormais comme un levier d'amortissement de l'impact des hausses des factures de certains éle-

vages en permettant **une autonomie annuelle de 20 à 25%** en autoconsommation totale et jusqu'à 50 % en vente de surplus. Après une augmentation temporaire en 2022, les coûts des modules photovoltaïques sont repartis à la baisse en 2023. **Cette énergie reste donc compétitive** et contribue à l'autonomie et à la transition énergétique des exploitations agricoles.

Les chaudières, essentiellement alimentées en bois autoproduit, poursuivent leur développement en élevage de porcs et de volailles mais de façon limitée. Le souhait grandissant d'autonomie énergétique sur les exploitations agricoles couplé à la hausse du prix des énergies fossiles, offre de **bonnes perspectives de développement de la filière** pour les prochaines années. Les producteurs de bois bocager comptent en profiter et misent toujours sur le déploiement des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) et les démarches de labélisation (Label Haie et Label Bas Carbone) pour mieux valoriser la production de bois local.

Les éléments de marché à surveiller en 2024	Effet attendu sur la filière
La revalorisation du tarif d'achat du biométhane en 2023 et un coup de pouce à la cogénération en 2024 faciliteront le développement de la filière, ainsi que la mise en place des Contrats de production de biométhane (CPB). Aussi, la valorisation des biodéchets des collectivités constituera une nouvelle opportunité de développement.	
La concrétisation de projets d'autoconsommation collective agricoles permettra d'utiliser l'électricité sur d'autres sites dans un rayon de 20 km.	
La hausse de la demande en bois énergie dans les prochaines années permettra de conforter les filières territorialisées et la part de bois bocager dans les plans d'approvisionnement.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2023

Les modifications tarifaires en biométhane ont revalorisé la rentabilité des projets agricoles mais **les difficultés de financement ou d'acceptabilité sociétale restent importantes**. L'implication d'acteurs publics (SDE, collectivités) dans le bouclage financier d'unités collectives s'est concrétisée pour deux unités bretonnes et pourrait faire école. Plusieurs territoires ont lancé des études visant à définir un schéma de développement de la méthanisation concerté.

Le circuit court de l'énergie devient possible et rentable via l'autoconsommation collective en photovoltaïque. Il s'agit d'un nouveau schéma alternatif à étudier via la contractualisation et la vente de l'énergie dans un périmètre

rapproché entre les producteurs et les consommateurs.

Le développement de la filière bois énergie reste un objectif partagé pour les territoires élaborant leur PCAET. Les territoires éligibles au fonds chaleur continuent d'activer les leviers financiers pour investir dans des réseaux de chaleur avec la volonté d'utiliser du bois local pour réduire leur empreinte carbone.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2024 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Les premières unités en cogénération en Bretagne arrivent en fin de contrat d'ici 2027. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées pour imaginer de **nouvelles valorisations du biogaz produit**. Liquéfaction, épuration en bioGNV,

contrat de production de biométhane (CPB), plusieurs solutions sont à l'étude. La possibilité de valoriser le biogaz des fosses à lisier sous forme de bioGNV est aussi envisagée mais avec la nécessité de crédibiliser les modèles économiques associés.

Les schémas de circuit court de l'énergie par l'autoconsommation collective photovoltaïque offrent de nouvelles opportunités et quelques projets devraient se concrétiser rapidement.

L'enjeu de l'usage du foncier agricole à travers l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol reste important. C'est pourquoi, en parallèle à la loi d'accélération des EnR de mars 2023 et du décret du printemps 2024, la Chambre d'agriculture de Bretagne va communiquer sur son nouveau cadre de référence photovoltaïque pour défendre une vision raisonnée et encadrée du déploiement des énergies renouvelables.

Pour renforcer leur autonomie énergétique, les collectivités et les agriculteurs ont tout intérêt à **valoriser la ressource en bois local**. La Fédération Coat Nerzh Breizh, qui regroupe huit filières d'approvisionnement en bois énergie en Bretagne, a encore vocation à se développer et à répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels.



Pour plus d'informations,

consultez les autres publications économiques
de la Chambre d'agriculture de Bretagne

ABC Les chiffres - Edition 2024



En complément de l'ABC Analyse & Perspectives, la plaquette ABC Les chiffres est un condensé des données clés des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. Retrouvez-y les principaux éléments sur la production, l'emploi, les exportations, l'environnement, l'enseignement agricole et la recherche...

Ce document est réalisé avec le soutien financier de la Région Bretagne et en étroite collaboration avec de nombreuses organisations agricoles.

La plaquette est disponible gratuitement et téléchargeable sur : bretagne.chambres-agriculture.fr

ABC Conjoncture



Le Service Économie - Emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne publie tous les trimestres une analyse de la conjoncture des filières agricoles bretonnes. Cette publication traite des principales filières : lait, viande bovine, porc, volaille, légumes, grandes cultures, alimentation animale, emploi, industries agroalimentaires, exportations, consommation-distribution.

Cette note conjoncturelle est disponible gratuitement et téléchargeable sur : bretagne.chambres-agriculture.fr



CONTACT

Chambre d'agriculture de Bretagne
Service Économie - Emploi
Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr



GLOSSAIRE

AB	Agriculture biologique	Inao	Institut National de l'Origine et de la qualité
ACJA	Aide Complémentaire aux revenus pour les Jeunes Agriculteurs	Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Agec	Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire	Interfel	Interprofession de la filière des fruits et légumes
ANICC	Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche	Itavi	Institut Technique de l'Aviculture
AOC/AOP	Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée	JA	Jeune Agriculteur
BCAE	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales	MAEC	Mesure Agroenvironnementale et Climatique
BCE	Banque Centrale Européenne	MDD	Marque De Distributeur
BVAV	Bassin Versant Algues Vertes	MHE	Maladie Hémorragique Epizootique
CFIA	Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire	MPB	Marché du Porc Breton
CNIPT	Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CNPO	Comité National pour la Promotion de l'œuf	OP	Organisation de Producteurs
CPB	Contrat de Production de Biométhane	Pac	Politique Agricole Commune
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes	Paca	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dares	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	PAEC	Projet Agroenvironnemental et Climatique
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs	PAT	Projet Alimentaire Territorial
DPB	Droit à Paiement de Base	PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
Draaf	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	PLOA	Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles
DSN	Déclaration Sociale Nominative	PME	Petite ou Moyenne Entreprise
EBE	Excédent Brut d'Exploitation	PP	Prairie Permanente
EdE	Etablissement de l'Elevage	PSN	Plan Stratégique National
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles	RNM	Réseau des Nouvelles des Marchés
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire	SAA	Statistique Annuelle Agricole
ETP	Equivalent Temps Plein	SAU	Surface Agricole Utile
Fefac	Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés	Scic	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Fnab	Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique	SDE	Syndicat Départemental de l'Energie
GES	Gaz à Effet de Serre	Sica	Société d'Intérêt Collectif Agricole
GIPT	Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre	Siqo	Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces	SNIA	Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale
IAA	Industrie Agroalimentaire	Space	Salon des Productions Animales – Carrefour Européen
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène	Srise	Service Régional de l'Information Statistique et Economique
IED	Directive sur les Emissions Industrielles	SSP	Service de la Statistique et de la Prospective
IGP	Indication Géographique Protégée	UE	Union Européenne
		UMO	Unité de Main d'œuvre
		UOPLI	Union des Organisations des Producteurs de Légumes à destination Industrielle
		UTA	Unité de Travail Annuel



Document édité par
la Chambre d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Contact :
Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr

Avec la participation financière
de la Région Bretagne et du Casdar

Prix : 30€ HT (TVA à 5,5 %) - Frais de port inclus



Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex
Tél. 02 96 79 22 22

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 23 23

Chambre d'agriculture du Finistère
24 route de Cuzon
CS 26032
29322 Quimper Cedex
Tél. 02 98 52 49 49

Chambre d'agriculture du Morbihan
Avenue Général Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 22 00

